



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES de FOOTBALL

*Le Samedi 9 Décembre 2017 à 9h30*

*Hôtel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
1 esplanade François Mitterrand, 69002 Lyon*

### Hôtel de Région : dans la continuité d'une volonté de théâtre central géographiquement pour accueillir les A.G.

Aussi bien dans les discussions préalables à la fusion, qu'ensuite lors des différents travaux de la construction de la nouvelle ligue ou que maintenant dans le fonctionnement de la LAuRAFoot, nous avons constamment eu la volonté d'organiser nos différentes assemblées générales statutaires dans des lieux géographiques centraux afin de limiter autant que faire se peut la distance parcourue par les congressistes (cependant tous ne sont pas sur un pied d'égalité et ceux qui sont aux extrémités de la région parcourront toujours plus de kilomètres que ceux qui sont au centre).

Ainsi nous nous sommes retrouvés à St Etienne en janvier 2017 pour la mise en place de la gouvernance et à Lyon en juin 2017 pour l'assemblée générale d'été dans des villes hautement symboliques de la réussite dans le football des clubs correspondants, ASSE et OL. Les palmarès de ces derniers sont impressionnants et ils figurent au sommet du Gotha hexagonal, sans contestation possible.

Pour l'assemblée générale d'hiver 2017, c'est toujours Lyon qui nous accueille, au lendemain de la Fête des

Lumières, à l'Hôtel de Région.

Ce lieu est également hautement symbolique :

- D'abord parce qu'il est le siège de la Région Administrative Auvergne-Rhône-Alpes.
- Ensuite parce le nom du Site, Confluence, doit être un phare pour toutes les composantes de la LAuRAFoot qui, tout en conservant leurs spécificités, doivent tendre vers un même objectif, celui de la pratique du football dans les meilleures conditions possibles.
- Enfin parce que nous sommes dans une phase de négociation avancée avec la Région qui a la volonté d'aider les clubs et les collectivités territoriales qui ont un projet au niveau de leurs structures.

But (?), Balle au Centre et à Bientôt.



Bernard BARBET

# Ordre du Jour

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL

Le Samedi 9 décembre 2017

à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
1 esplanade François Mitterrand, 69002 Lyon

### ORDRE du JOUR

#### A partir de 8H30 : Accueil des participants

- Emargement et remise des supports de vote

#### A partir de 9H30 :

- Allocution de Bernard BARBET, Président de la LAuRAFoot
- Annonce du quorum
- Approbation du Procès-verbal de l'A.G. ordinaire du 18 Juin 2017 à Lyon
- Approbation des rapports d'activité des Commissions pour la saison 2016-2017
- Bilan financier de la saison 2016-2017 :
  - Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, Trésorier Général de la LAuRAFoot
  - Présentation du bilan au 30 juin 2017 : Eric LUC, Trésorier Adjoint de la LAuRAFoot
  - Rapport du commissaire aux comptes
  - Questions
  - Vote du bilan financier et affectation du résultat

### PAUSE

- Election d'un membre au Conseil de Ligue (poste vacant suite au départ de Vincent NOLORGUES)
- Examen du souhait de modification aux Règlements Généraux de la Ligue
- Examen d'un vœu de modification au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football
- Présentation du partenariat Nike (offre spéciale clubs)
- Allocutions de Marie-Christine TERRONI, membre du BELFA, et de Vincent Nologues, Vice-Président Délégué de la LFA
- Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 30 novembre 2017 pour être inscrites à l'Ordre du Jour)
- Clôture de l'Assemblée Générale par le Président, Bernard BARBET

# Informations !

## RAPPEL DES CRITÈRES DE REPRÉSENTATIVITÉ DES REPRÉSENTANTS DES CLUBS DE LIGUE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque club convoqué doit être représenté :

- ❖ soit par le **Président du club** (ou co-président) qui doit pouvoir justifier de son identité (*licence ou pièce d'identité*)
- ❖ soit par une **personne licenciée dans le club depuis plus de six mois** muni de sa licence et du pouvoir non raturé signé par le Président du club convoqué.
- Dès que le Président Bernard BARBET clôturera l'émargement, les éventuels retardataires ne pourront plus participer aux votes mais pourront toutefois assister aux débats et leur club sera pointé présent (pas d'amende).

## CANDIDAT AU CONSEIL DE LIGUE DE LA LAURAFoot

M. Michel PINEL



## ATTENTION !

Tous les visiteurs doivent être munis de leur **CARTE D'IDENTITE** pour pouvoir accéder au bâtiment.

Afin de faciliter les contrôles de sécurité à l'entrée du Conseil Régional, merci également d'éviter, dans la mesure du possible, d'amener des sacs et/ou valises dans l'enceinte de l'établissement.



# RAPPORT MORAL

## saison 2016/2017

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

A la mi-saison, je vous laisse le soin de consulter le bilan d'activité des différentes commissions des secteurs Est et Ouest de la saison écoulée. Bilan très complet montrant l'activité de nos commissions au cours de la saison écoulée, sans oublier les travaux nécessaires au rapprochement de celles-ci consécutifs à la fusion.

Je ne reviendrai pas sur ces rapports. Je tiens à remercier les responsables pour leur disponibilité.

Le 12 juillet, le Conseil de Ligue a validé la composition des différentes commissions régionales. Un nouvel élan, de nouvelles idées au service de la LAuRAFoot. Un grand merci aux élus des ex Comités de Direction et membres de commissions qui ont souhaité prendre un peu de recul et bienvenue aux nouveaux membres.

Autant dire que désormais, compte tenu de l'étendue de notre ligue, la visio-conférence devient indispensable. Nos commissions se sont désormais habituées à cet outil de communication.

La désignation de notre pays comme organisateur du Mondial Féminin 2019 nous a ravis et, surtout les 2 sites retenus (Stade des Alpes à Grenoble et Parc Olympique Lyonnais). Le football régional va vivre encore de grands moments...

Le prochain déménagement de notre ligue à Tola Vologe va permettre à la LAuRAFoot de trouver de nouvelles marques, un nouveau dynamisme à l'image de nos clubs.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous nos licenciés...

Bonne Assemblée générale.

**Pierre LONGERE, secrétaire général.**

### SECTEUR EX-AUVERGNE

2016-2017 est la dernière saison entièrement organisée par la Ligue d'Auvergne qui, en fusionnant avec sa grande sœur Rhône-Alpes, a donné officiellement naissance le 01 Octobre 2016 à Décines-Charpieu à la LAuRAFoot. Le 29 janvier 2017, les clubs ont mis en place la gouvernance de cette nouvelle Ligue. Le 1er juillet 2017 sera le démarrage effectif du fonctionnement de cette nouvelle Instance au terme d'une multitude de concertations et de réunions préparatoires pour harmoniser les divers règlements des deux anciennes entités.

Sans vouloir dresser un historique de la vie de notre structure régionale, qui serait certes trop long et peut-être indigeste

pour les jeunes générations... limitons nous à rappeler que la création de la Ligue d'Auvergne de Football « Association » remonte en 1921. Le siège initial fut alors fixé à Moulins, localité du premier Président « Fondateur » A.P. Thevenin avant d'être transféré dès 1929 à Clermont-Ferrand.

La zone d'influence de la Ligue d'Auvergne, située dans une zone à prédominance rurale, était alors beaucoup plus étendue que celle d'aujourd'hui et les quatre départements auvergnats. Il faut également mettre en exergue que durant cette longue période (près d'un siècle d'existence), la Ligue d'Auvergne n'aura connu que sept Présidents.

Avec cette fusion, une nouvelle ère s'ouvre désormais au football local. Les rapports d'activités des différentes commissions sont là pour attester du dynamisme de notre instance. Ils nous permettent d'aborder avec confiance l'avenir et la réussite de ce rapprochement.

Au niveau des effectifs, il nous faut comptabiliser 51 896 licenciés soit une hausse de près de 2% sur l'exercice précédent. Celle-ci est due essentiellement aux bons résultats d'ensemble de la Haute Loire (+ 3,78 %), du Puy-de-Dôme (+ 2,47 %) et à un degré moindre de l'Allier (+ 1,19 %) A relever également que l'érosion constatée ces dernières saisons pour le Cantal semble se stabiliser avec une baisse non significative de seulement 24 licenciés.

#### Championnats Nationaux Seniors :

L2 - Au terme d'une saison qu'on peut qualifier de correcte, CLERMONT FOOT 63 termine à une honorable 10ème place en L2 et poursuit sa structuration avec l'ouverture prochaine de son centre de formation en collaboration, il faut le souligner, avec le rugby (A.S.M.)

En CFA : Longtemps en course pour une accession en National, LE PUY FOOT 43 AUVERGNE a subi en définitive la domination de GRENOBLE FOOT 38 mais félicitations pour cet excellent parcours de dauphin. Finissant à la 11ème place de son groupe YZEURE 03 AUVERGNE (2) a réussi à s'extirper de la zone de relégation mais non sans mal.

En CFA 2 : les représentants auvergnats affichent un bilan bien mitigé avec les 7ème et 9ème places respectivement du F.C. AURILLAC-ARPAJON et de la réserve du CLERMONT FOOT 63. De son côté F.C. CHAMALIERES (13ème) doit son maintien à la restructuration de ce championnat national, ce qui n'est pas le cas du F.C. COURNON D'Auvergne qui s'octroie la plus mauvaise place du groupe (14ème) synonyme de relégation en R1.

#### Championnat Régionaux Seniors :

R1 - Finissant à la place de leader, C.S. VOLVIC confirme

en 2016-2017 le brillant parcours de la saison précédente en Coupe de France. Il sera accompagné dans ce nouveau championnat de N3 par S.A. THIERS (2ème), YTRAC FOOT (3ème) et MONTLUCON FOOT (4ème). A l'inverse Ent. F.C. NORD LOZERE n'aura réalisé qu'un bref passage en R1

R2 – Au finish dans la poule A, CHATAIGNERAIE CANTAL et CLERMONT FOOT 63 (3) s'octroient les places d'accession en R1. En Poule B : AC S. MOULINS, U.S. BLAVOZY et U.S. SAINT FLOUR sont les heureux promus.

Les rétrogradations en R3 échouent au F.C. SOUVIGNY, F.C. PERIGNAT LES SARLIEVE, A.S. YZEURE 03 AUVERGNE (3) et U.S. MURAT.

R3 – Après 22 journées de compétition, la R3 a délivré son verdict :

Accèdent en R2 : CEBAZAT-SPORTS, U.S. BRIOUDE, S.C.A. CUSSET, F.C. ALLY-MAURIAC et F.A. LE CENDRE

Rétrogradent en District : U.S. CRANDELLES, F.C. ARTENSE, SUD CANTAL FOOT, A.S.C. LANGEAC, A.S. DOMPIERRE, S.C. BILLOM, S.C. AVERMES et U.S. BAS EN BASSET

#### Autres championnats Nationaux :

D2 Féminin – Saison des désillusions pour nos représentantes à ce niveau national : YZEURE ALLIER AUVERGNE ne termine qu'au 7ème rang, F.C. AURILLAC ARPAJON sauve sa place in extremis aux dépens de CLERMONT FOOT 63. Cette équipe sera accompagnée dans sa descente par LE PUY FOOT 43 qui à au compteur une seule victoire.

U19 National - Occupant la 12ème place, CLERMONT FOOT 63 retrouvera la Ligue l'an prochain. Il sera remplacé à ce niveau national par l'A.S. MONTFERRAND.

U17 National – Nos quatre représentants ont connu des fortunes diverses : CLERMONT FOOT 63 (8ème) et A.S. MONTFERRANDAISE (11ème) se maintiennent. LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (13ème) et F.C. AURILLAC ARPAJON (14ème) retrouveront les joutes régionales.

#### Autres championnats Régionaux :

Honneur Féminin – Si la réserve d'YZEURE ALLIER AUVERGNE a fini en tête de la poule, c'est son dauphin, OI. SAINT JULIEN DE CHAPTEUIL qui a disputé la Phase Accession Nationale mais sans réussite. L'équipe 2 du F.C. AURILLAC ARPAJON regagne de son côté le District

Promotion d'Honneur Féminin – Terminant en leader de la poule, CLERMONT FOOT AUVERGNE 2 ne peut accéder en Honneur, ce qui fait le bonheur de l'U.S. MOZAC

Honneur Football Entreprise – D'une poule unique à 9 équipes, c'est l'A.S. MEDICALE PLUS qui a tiré le meilleur numéro renouvelant ainsi sa performance de 2015-2016.

Honneur Futsal – Situation identique dans cette discipline au profit de CLERMONT L'OUVERTURE.

#### Championnats Régionaux des Jeunes –

Ces championnats de Jeunes ont été disputés durant la saison sur deux phases. Au terme de la poule d'accession, les clubs ci-après se sont illustrés :

En U18 : A.S. MONTFERRAND

En U16 : Ac. S MOULINS FOOT

En U15 : A.S. MONTFERRAND

En U13 : A.S. MONTFERRAND et LE PUY FOOT AUVERGNE 43

#### Coupes Nationales –

Coupe de France : félicitations à la F.A. LE CENDRE, club de R3, qui a atteint le 8ème tour fédéral.

Coupe Gambardella : Très beau parcours de l'U.S. MONISTROL SUR LOIRE éliminé seulement au 3ème tour fédéral par les jeunes de BASTIA.

Coupe Féminine : Bilan très mitigé pour les représentants d'Auvergne.

Coupe de Football d'Entreprise : Les clubs auvergnats qualifiés à l'issue de la phase régionale n'ont pu franchir le 1er tour fédéral.

Coupe Futsal : Le parcours de CLERMONT L'OUVERTURE s'est terminé cette année au stade des 32èmes de finale.

#### Feuille de match informatisée (F.M.I.) :

Le déploiement des tablettes en direction des clubs régionaux s'est poursuivi cette saison en vue de la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble des compétitions régionales de Foot à 11 à partir des U15 et à l'exception du Football d'Entreprise.

C'est ainsi qu'en suivant les recommandations de la F.F.F. 930 tablettes ont été distribuées aux clubs sur deux saisons (470 en 2015/2016, et 460 en 2016/2017) permettant de couvrir la grande majorité des compétitions. Ce déploiement devrait se poursuivre la saison prochaine au niveau des 4 districts.

Un constat s'impose aujourd'hui qui nous permet d'affirmer que les clubs ont adopté ce nouveau moyen de communication : 97,50 % de taux de réussite au niveau des Seniors et près de 93% pour les Féminines. Ces bons résultats sont à mettre à l'actif des différents intervenants : dirigeants, arbitres, éducateurs et délégués. Remerciements à tous pour leur investissement.

Les différents rapports d'activités des Commissions présentés viennent compléter ce rapport moral bien trop court pour relater l'ampleur des actions mises en œuvre durant cette saison pour le développement de notre discipline. Nous vous invitons à les consulter car ils retracent fidèlement la vie de la Ligue dans cette recherche permanente de la valorisation de notre football régional.

Remerciements au Président Vincent NOLORGUES pour tout le chemin réalisé à la tête de la Ligue durant ces nombreuses années et vœux de réussite dans ces nouvelles fonctions de Vice-Président de la L.F.A.

Remerciements également à toute l'équipe administrative pour l'aide appréciée et le travail efficace accompli durant cette saison. Vœux enfin de bonne retraite à M. MEZURE, le Directeur de la Ligue.

Une nouvelle page blanche du Football Régional s'ouvre aujourd'hui. A nous tous de la remplir au mieux dans l'intérêt de l'essor du Football au sein de LAuRAFoot.

Yves BEGON



# - ACTIVITÉS des COMMISSIONS

## AIDE SOCIALE & MORALE

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

Le rôle de la Commission est d'apporter une aide financière sous certaines conditions et selon certains critères, aux joueurs, éducateurs, arbitres, délégués, dirigeants, licenciés, ou à leurs ayants-droits, victimes d'accidents lors de la pratique ou d'événements liés directement à la pratique du football.

Les aides peuvent revêtir plusieurs formes dont l'attribution de secours financiers lorsque, après enquête des délégués départementaux, la situation sociale ou morale le justifie.

Pour la saison 2016/2017, quatre dossiers ont été soumis à

la Commission Régionale.

A noter que les enfants orphelins suite au décès de leur père ou de leur mère dans le cadre de la pratique du football, perçoivent une prime de rentrée scolaire et de Noël jusqu'à leur majorité ou durant leur scolarité justifiées.

Il est utile de souligner le rôle essentiel des délégués des Districts dans l'instruction des dossiers, la collecte des renseignements et des justificatifs ainsi que les relations avec les victimes et les clubs.

Le Président,  
André PONTON

## ETHIQUE

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

Le Conseil s'est réuni 6 fois depuis le début de la saison sportive 2016-2017 afin d'assurer le suivi des rapports des délégués et des médiateurs et répondre aux courriers des clubs. Il n'a pas été sollicité cette année par les commissions de la Ligue ou par les clubs pour l'audition de personnes dont le comportement sportif relevait du Conseil de l'Ethique

Les résultats des challenges du Fair-Play, de la Sportivité et de l'Ethique de la saison 2015-2016 ont été publiés dans le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2016 et pouvaient être consultés dans leur intégralité par les clubs sur le site de la Ligue.

Les membres du conseil remercient chaleureusement leurs deux collègues : Edouard SOBOTKA et Aimé MIGNOT pour le travail rigoureux qu'ils ont effectué dans le suivi des rapports des délégués et médiateurs et pour l'ensemble des matches seniors de la Ligue : recensement des cartons rouges ou jaunes, tenue des bancs de touche et calcul des ballons d'honneur.

Les sanctions d'une année sur l'autre restent assez stables chez les seniors même si les cartons jaunes sont en légère augmentation + 204 (0,16%) et les cartons rouges également + 19 (0,02%).

Le Conseil de l'Ethique déplore également l'augmentation des sanctions dans les catégories U19 et U17.

Le Président  
Joseph DUSSOLLIET

# FORMATION

Pour sa quatrième année d'existence le **C.I.F.** Centre Inter-régional de Formation, a changé d'appellation et s'identifie selon la volonté de la fédération à l'identique de la structure nationale : **I.F.F.**, Institut de Formation du Football auquel s'ajoute la région.

## INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL.

### I.R.2.F

La «fusion» AUVERGNE / RHONE-ALPES ayant été actée dès sa création en 2013. L'activité de notre structure est en constante évolution, ceci en rapport avec la volonté de la fédération d'améliorer la formation des éducateurs de la base à l'élite.

Cette saison, l'équipe a proposé des formations en adéquation avec les disponibilités des stagiaires, en exemple, une session de B.E.F. organisée pendant les semaines de vacances scolaires a favorisé une augmentation des inscriptions.

### *Statistiques globales pour 2016 et 2017*

	Inscrits 09/2015	Réussites 06/2016	Inscrits 09/2016	Réussites 06/2017
B.M.F.	43	38	135	107
B.E.F.	28	20	49	36

La diversification des modes de préparation aux diplômes est une réflexion permanente :

- pour la saison 2017/2018 :
  - Un B.M.F. en apprentissage est organisé en partenariat avec l'U.F.A. SPORTS LEMAN
  - Un B.M.F. S.T.A.P.S. est organisé en partenariat avec la faculté de Clermont-Ferrand.
- Pour la saison 2018/2019
  - Plusieurs sessions de B.M.F. en apprentissage sont prévues avec les clubs professionnels de la ligue.

La Commission remercie les collectivités, les clubs, les éducateurs qui ont participé à l'accueil et l'animation du dispositif de formation.

Pierre BERTHAUD  
CTR Formation

Paul MICHALLET  
Pôle Formation



*Hall de l'Hôtel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes*

# APPEL

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

### 1 - Présentation de la Commission

#### 1 - Composition de la Commission

Président : Jean-Claude YESSO

Vice-Présidents : Jean-Jacques GARCIN, Paul MICHALLET (membre CD)

Secrétaire : Adélino DOS SANTOS

Membres : Pierre BOISSON, Michel BOURRAT, André CHENE, Marcios DIAS, Pierre EYNARD, Jean-Claude GARCIA, Michel GIRARD, René MONTAGNIER (membre CD), Alain SALINO, Jean-Claude VINCENT.

### 2 - Bilan des travaux de la Commission

#### 1 - Décisions prononcées après auditions des parties :

Matière	Décision confirmée	Décision infirmée	Décision reformée	TOTAL
Règlements	18	9	0	27
Discipline	13	0	16	29
TOTAL	31	9	17	56

#### 2 - Décisions ayant donné lieu à notification sans audition :

Désistement	Irrecevabilité	Sans objet	TOTAL
9	10	5	24

La décision « Sans Objet » signifie que les clubs ont été rétablis dans leur droit par la commission de première instance avant leur audition devant la Commission d'Appel de la Ligue.

#### 3 - Recours contre les décisions de la Commission d'Appel de la Ligue

CNOSF	Commission Supérieure Appel FFF	EVOCATION	TOTAL
0	2	0	2

Il s'agit de deux décisions réglementaires dont la Commission Supérieure d'Appel a reformé pour l'une et confirmé pour l'autre.

La Commission d'Appel a été saisie pour 2 dossiers de remise de peine qu'elle a rejetés :

### 3 - Sur les propositions de modifications réglementaires

S'agissant de la saison 2016/2017, notre commission a fait une proposition de modification de texte de l'article 35.7 sur l'EVOCATION qui a eu un avis défavorable du bureau du Conseil de Ligue.

Dans notre rapport 2015/2016, notre commission avait suggéré également la révision de l'article 17.3 des Règlements Généraux de la Ligue qui est restée sans réponse.

Concernant la saison 2014/2015, notre commission est arrivée à faire admettre l'illégalité et le caractère discriminatoire du « barème jeunes », et à mettre fin à son application.

Le Président,  
Jean-Claude YESSO

## SECTEUR EX-AUVERGNE

Etant donné l'importance et la gravité des dossiers, la Commission d'Appel Ligue s'est réunie 10 fois en séance plénière. Une seule réunion en composition restreinte a été possible.

11 dossiers ont été étudiés, dont :

3 dossiers disciplinaires,  
4 dossiers disciplinaires et manquement à la police des terrains,  
3 dossiers pour contestation du règlement,  
1 dossier pour contestation de l'arbitrage.

Le Président,  
Daniel MIRAL

# CONTROLE DES MUTATIONS

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

La commission a étudié 192 dossiers des clubs.

Opposition refusée	46
Dossier refusé	35
Licence modifiée	28
Dossier entériné	25
Opposition acceptée	16
Dérogation refusée	15
Dossier annulé	9

Accord du club	8
Dossier transmis autre ligue	6
Dossier Régularisé	4

<b>Décisions contestées par les clubs en appel :</b>	<b>3</b>
Décision confirmée	2
Décision réformée	1

Le Président,  
Robert GLASSON



# REGLEMENTS

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

### Dossiers Réclamations

La commission a traité 91 réclamations lors de la saison 2016-2017 qui se décomposent comme suit :

<b>Résultat acquis :</b>	<b>58</b>
Club en conformité	54
Réserve rejetée	4
<b>Match perdu :</b>	<b>47</b>
Joueur suspendu	12
Joueur non qualifié, ni licencié	29
Match arrêté	1
Match non joué	3
Joueur non licencié	2
<b>Décisions contestées par les clubs en appel :</b>	<b>3</b>
Décision confirmée	2
Décision réformée	1

### Dossiers Licences

Pendant cette même période nous avons traité 91 dossiers qui concernent 211 clubs et 407 joueurs.

Licence modifiée	17
Dossier refusé	23
Dossier entériné	8
Double licence régularisée, sanction levée	18
Double licence non régularisée, joueur suspendu	11
Dossier transmis à la commission de discipline	6
Licence bloquée	3
Clubs en infraction avec art.31 (Licences dirigeants obligatoires)	7
Erreur administrative	2
Dossier transmis à la FFF	2

<b>Décisions contestées par les clubs en appel :</b>	<b>4</b>
Décisions confirmées	3
Réformée	1

Le Président,  
Robert GLASSON

# STATUT DE L'ARBITRAGE

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

La Commission de Contrôle du Statut de l'Arbitrage a pour rôle de conseiller les clubs sur l'application du Statut Fédéral et du Statut Aggravé. Chaque lundi et vendredi après midi, elle se tient à la disposition des Clubs et Districts pour le suivi des Arbitres vis-à-vis de leurs clubs, elle leur communique le nombre d'arbitres nécessaires pour être en conformité avec les Statuts.

Grâce à la vigilance et à l'efficacité des Commissions de District, elle est en mesure d'avertir rapidement les Clubs, afin que ceux-ci puissent prendre tous les correctifs souhaités.

La Commission travaille en étroite collaboration avec le Personnel Administratif de la Ligue dont la mission est d'enregistrer les dossiers avec compétence et sérieux.

Notre Ligue étant une des premières en France, BRAVO à tous nos clubs qui ont compris le message.

Les Clubs sont priés de bien lire les Directives, une façon de rapprocher les Arbitres de leurs Clubs et surtout de ne pas négliger d'avoir un Référent Arbitre.

Nous remercions, tous les Responsables Départementaux pour leur bonne collaboration, ainsi que les Services Administratifs de la Ligue.

Le Président,  
B. BESSON

# ARBITRAGE

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

La Ligue Rhône-Alpes a poursuivi sa légère croissance des effectifs d'arbitres lui permettant de compter à nouveau 2190 arbitres malgré les incivilités conjuguées à une médiatisation néfaste de l'arbitrage dans le football de haut niveau. Il faudra donc redoubler encore d'efforts pour avant tout RECRUTER DES ARBITRES SENIORS ET FEMININES, fidéliser les directeurs de jeu en exercice, continuer à revaloriser l'image de l'arbitre par des campagnes médiatiques mais aussi dans les actions quotidiennes, lutter contre la violence, favoriser l'action des cadres techniques en arbitrage et des commissions de l'arbitrage,.....

L'équipe de la C.R.A. s'est attachée à maintenir les acquis et à les développer avec la mise en place d'une Equipe Technique Régionale en Arbitrage tout en s'orientant vers l'avenir par les actions suivantes:

- Réunion des arbitres L1 avec les dirigeants, capitaines et entraîneurs de clubs de division d'Honneur.
- Assemblée Générale des arbitres de Ligue seniors à Tassin La Demi Lune avec tests physiques fractionnés Werner Helsen pour toutes les catégories réception promotionnelle puis informations techniques de début de saison en particulier la refonte des lois du jeu.
- Assemblée Générale des Jeunes Arbitres de Ligue et Pré-Ligue avec informations de début de saison et tests physiques fractionnés Werner Helsen et modifications aux lois du jeu.
- Séminaire des observateurs d'arbitres en harmonie avec les rassemblements d'arbitres.
- Assemblée Générale des arbitres de Ligue futsal avec tests physiques spécifiques futsal puis informations techniques de début de saison.
- Stage Supérieur des arbitres de Ligue regroupant 30 arbitres seniors promotionnels avec la participation de Sébastien DESIAGE Arbitre Fédéral 1.
- Séminaire annuel jeunes arbitres de Ligue avec 30 jeunes directeurs de jeu avec séance physique.
- Stage de mi-saison pour les arbitres de Ligue L1 et candidats FFF à Le Bessat (42) pour recyclage technique, travail mental, oxygénation et exercices physiques.
- Séminaire pour les arbitres de Ligue L2, L3 et Jeunes Arbitres de Ligue.
- Initiation au nouveau test physique TAISA lors de tous les rassemblements de mi-saison.
- Echanges d'arbitres en Honneur et Honneur Régional avec les Ligues d'Auvergne et Franche-Comté créant de fructueuses relations.
- Réunions de travail ou visioconférence suivant différents thèmes avec participation des représentants des Commissions de l'Arbitrage des 7 Districts et des Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage.

- Stage de formation initiale pour les arbitres de districts futsal.

- Appui informatique pour les désignations, les résultats théoriques et physiques et les classements.

- Animation de la rubrique ARBITRAGE sur le site internet de la Ligue.

- Formation et sélection d'un groupe de 3 candidats F.F.F. et 8 aspirants F.F.F. centraux.

- Formation et suivi de deux groupes d'arbitres L2 et L3 promotionnels constituant le réservoir de demain avec travail théorique, physique, humain et pratique.

- Formation et sélection d'un groupe de candidats Jeunes Arbitres de la Fédération ainsi que 10 aspirants JAF.

- Formation et suivi d'un groupe de Jeunes Arbitres de la Fédération.

- VOIRON Suivi d'un corps d'arbitres Futsal avec examens théoriques et pratiques d'arbitre de Ligue Futsal et préparation de deux candidats fédéraux Futsal.

- Observations pratiques des arbitres Jeunes et Seniors.

- Examens théoriques et pratiques arbitres de Ligue Jeunes et Seniors ainsi que Jeunes Arbitres Pré-Ligue.

- Organisation d'un stage de formateurs initiateurs en arbitrage.

- Participation à la formation nationale de formateurs 1° degré en arbitrage de la section formation de la CFA permettant l'obtention du diplôme par Antoine BLANCHET, Matthieu BONNETIN, Lucas CHAMPELOVIER, Alexis CURT, Alexandre JAMET, Alexandre MARLHIN, Romain PERPINAN et Moussa TALL.

Nos Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage Richard PION et Wilfried BIEN ont mis en place de nombreuses actions parmi lesquelles :

- Interventions dans les formations de Districts à la demande des CDA (stages, journées, soirées, cours de recrutement, Assemblées Générales, etc.....).

- Interventions dans les Universités et établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec la FNSU et l'UNSS.

- Formation et suivi des Jeunes Arbitres avec mise en place d'un parrainage pour les pré-Ligue.

- Coupes, tournois et rassemblements Inter Districts à Hauteville,

- Préparation des candidats au titre de Jeune Arbitre de la Fédération (théorique et organisation de stages à dominante pratique).

- Animation d'une Section Sportive Arbitrage au Lycée Frédéric FAYS de Villeurbanne labellisée par la DTA et la DTN.

- Séances hebdomadaires Section Sportive Arbitrage sur des oppositions à l'Olympique Lyonnais, ..., coupes et sélections

diverses,....

- Organisation de l'arbitrage de tournois de niveau national et international permettant un perfectionnement et une détection des jeunes arbitres
- Interventions dans les Districts, les clubs et les associations afin de valoriser l'arbitrage et susciter de nouvelles vocations
- Mise en place de stages et formations innovantes pour le groupe FFF tel un travail pratique des aspirants FFF dans le cadre des tournois internationaux 19 ans et 15 ans de Saint Joseph, du FC Lyon et du CS Neuville
- Interventions auprès des techniciens lors du module arbitrage du BMF

La C.R.A. se réjouit de l'action de 6 Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage dans notre Ligue : Alexis CURT (Ain), Roland VIALLET (Drome Ardèche), Nicolas BROTONS (Isère), Rabir NAAS (Loire), Jean-Claude LEFRANC (Rhône) et Jérôme MENAND (Haute-Savoie Pays de Gex).

La Cellule de Pilotage Régionale s'efforce de coordonner l'action et de favoriser les échanges entre les Commissions Départementales de Détection, Recrutement et Fidélisation des Arbitres et de collaborer à l'organisation de la Journée de l'Arbitrage destinée à promouvoir l'image de l'arbitrage et le recrutement. Diverses actions de fidélisation envers les arbitres de Ligue et de district dont des tournois ont été mises en œuvre.

Les résultats des examens fédéraux ont dévoilé de bonnes nouvelles :

2 nominations chez les Jeunes Arbitres de la Fédération : Brice BROSETTE (Haute-Savoie Pays de Gex, Section sportive Villeurbanne) et Marius MARTINEZ (Haute-Savoie Pays de Gex, Section sportive Villeurbanne)

Au niveau des arbitres fédéraux, dans l'année de tous les dangers avec la réforme du CFA2 devenant un championnat géré par les Ligues, tous nos arbitres fédéraux 4 (CFA et CFA2) se sont maintenus. Nicolas MEYER et Stéphane MORE avaient choisi dès le début de saison de rejoindre le nouveau championnat CN3 après de bien belles carrières fédérales.

- Hakim BEN EL HADJ a retrouvé sa place de Fédéral (Ligue 1).
- Cyril MUGNIER accède à la catégorie Arbitre Assistant Fédéral International.
- François BOUDIQUIAN et Mathieu GROSOST deviennent Arbitres Assistants Fédéraux 1.
- Cédric FAVRE obtient l'écusson Arbitre Assistant Fédéral 2.
- Jérémie PIGNARD et Mickael LELEU sont promus Fédéraux 3 (championnat National).

Enfin, rendons hommage aux Arbitres de Ligue qui raccrochent leurs sifflets arrivés au bout de longues carrières exemplaires dans la discrétion et l'efficacité :

- José DECOMBLE
- Franck MAZILLE
- Christophe PAUL

Cette fin de saison de notre CRA dans sa configuration Rhône-Alpes avant la fusion avec l'Auvergne verra aussi

l'arrêt d'activité de grands serveurs de l'arbitrage Vincent GIULY, Léon LAWSON, Gilbert PERRAUD,....qui ont participé avec simplicité et humilité durant des dizaines d'années à la formation et à la vie de notre arbitrage. Nos excellents résultats auxquels ils ont largement contribué leur sont dédiés ainsi qu'à tous ceux qui les ont précédés.

Le Président,  
Jean-Marc SALZA

## SECTEUR EX-AUVERGNE

« [...] Les deux choses les plus importantes n'apparaissent pas au bilan de l'entreprise : sa réputation et ses hommes. »

*Henry Ford, industriel américain (1863 – 1947)*

À travers les lignes qui vont suivre, il sera difficile d'établir le bilan d'une saison bien remplie par les travaux de la fusion, les nombreuses réunions. Il sera encore plus difficile d'élaborer un compte rendu pour les 9 saisons passées à la tête de la CRA Auvergne. Durant toutes ces années les défis ont été nombreux, certains plus faciles à relever que d'autres, mais le plus dur fut le travail en équipe. Performer individuellement, ce n'est pas ce qu'il y a de plus important. L'arbitrage, bien que beaucoup le voit comme une pratique individualiste, est pour moi un sport d'équipe. Et, comme dans tout sport d'équipe, on gagne et on perd ensemble. Ainsi, tout le travail qui a été accompli est avant tout l'œuvre d'une équipe qui s'est mobilisée pour conduire un projet commun : la restructuration de tout l'arbitrage régional et départemental avec pour souci commun, au bout du chemin, l'émulation et la réussite des meilleurs, sans oublier ceux qui constituent la base, ceux qui chaque week-end dirigent seuls des rencontres de football.

La citation d'Henry Ford convient tout à fait aux circonstances d'un tel bilan d'activité. Je ne pouvais pas refermer le livre de la vie de notre commission d'arbitrage, désormais que la fusion est effective, sans rendre hommage aux femmes et aux hommes, aux bénévoles qui ont donné beaucoup de leur temps pour que d'autres puissent s'épanouir pleinement dans leur passion.

Au cours de ma carrière, j'ai eu la chance de pouvoir participer à des rencontres de haut niveau, côtoyer le football professionnel, et grâce à cela, j'ai la chance de participer aux travaux de la Commission Fédérale des Arbitres, ainsi que de la direction technique d'arbitrage. Je n'aurais sans doute pas réussi sans l'aide et les conseils de nos anciens tels Georges ULHEN, Jean-Michel LEROGNON, Jacques POUDEVIGNE, Jean BOUTEILLE, Bernard LAVIS, ... Grâce à eux, toutes mes expériences et toutes ces opportunités me permettent, aujourd'hui, d'aider les arbitres régionaux et l'arbitrage régional en général à progresser. Toutefois, seul, il est difficile de faire avancer les choses. Je pense sincèrement que j'ai eu la chance d'avoir à mes côtés des femmes et des hommes compétents, des personnes de conviction, capables d'apporter des idées novatrices, d'initier des projets et de les conduire à leurs termes. Je n'oublie pas non plus ceux qu'on pourrait surnommer «les petites mains» de l'arbitrage car, comme dans la haute couture, il faut des travailleurs de l'ombre capables d'oeuvrer dans les coulisses, avec minutie, précision, aux travaux les plus ingrats, mais incontournables liés à l'arbitrage. En cela, effectivement, je dis que j'ai eu la

chance de collaborer avec des passionnés qui ont cru en mes idées et aux propositions, parfois surprenantes, que j'ai pu leur faire. Aujourd'hui, je veux bien convenir. Merci donc, à tous ! Merci à la « garde rapprochée » avec qui chaque semaine nous n'avions pas le temps de nous ennuyer. Merci à Michel VIALON, Jean-Claude CHALARD, Luc ROUX et particulièrement merci à Lilian JURY avec qui nous formions un duo hors-pair. En effet, quelle impression étrange d'imaginer que quelqu'un lit dans vos pensées ! Il n'était pas nécessaire de parler pour se comprendre. Un regard, un geste, un mot... la machine infernale se mettait en marche. Nous étions déjà à l'ouvrage sur une nouvelle idée, un nouveau projet ! Michel VIALON nous disait souvent : « Vous ne vous rendez pas compte que les autres ont du mal à vous suivre ! Prenez le temps de souffler ! Et surtout, attendez qu'on remonte le décalage ! »

*« Être un homme, c'est sentir, en posant une pierre, que l'on contribue à bâtir le monde »,*

Antoine de Saint-Exupéry (1900 – 1944).

Eh bien, ... Ce n'était pas le monde que nous bâtissions, mais l'arbitrage auvergnat. Celui que les anciens nous avaient légué, celui dont nous avons hérité et que nous devons transmettre à la jeune génération. On peut dire qu'on en a passé des nuits blanches, des heures et des heures à cogiter, à imaginer des scénarios, à faire et à défaire ... et tout cela sans réelle reconnaissance, parfois. Était-ce ce que nous recherchions ? Non ! Je ne crois pas !

### Les chantiers :

#### Deux rassemblements par saison :

L'un des tout premiers chantiers fut d'améliorer la qualité de l'arbitrage du plus haut niveau régional en associant des préparateurs physiques afin d'améliorer la préparation et la condition athlétique de nos arbitres et assistants. À cela, nous avons institué un second rassemblement technique annuel, en milieu de saison, pour mieux préciser nos attentes et nos directives en matière de lois du jeu, d'incontournables, de management... Les clubs d'honneur ont très vite adhéré et ont maintes fois fait état de la qualité de l'arbitrage à ce niveau de compétition. Fort de ces constats, très rapidement, nous nous sommes intéressés au niveau intermédiaire de l'arbitrage de CRA. Les arbitres dits « Ligue 2 » ont pu profiter des mêmes dispositions trois années plus tard. Notre regret dans ce domaine restera que nous n'avons pas pu faire de même pour les arbitres du premier niveau régional. Le temps, les personnes, mais aussi le financement ont manqué.

#### Harmoniser les pratiques :

Dès 2008, il a été évident qu'il fallait harmoniser les pratiques et les règlements qui pouvaient être souvent très différents d'un district à l'autre. Pour permettre cela, nous avons dû mutualiser tous les supports et tous les textes pour trouver une ligne directrice qui puisse satisfaire tout le monde. En même temps que nous posions les bases de l'harmonisation des pratiques et des règlements, il a fallu poser aussi les bases de la mutualisation. Un important travail de dépoussiérage des pratiques et des textes a permis

d'uniformiser, avec le consentement des CDA, les formations, les décisions, les désignations et la gestion de l'arbitrage régional et départemental. Nous nous sommes tous efforcés de réformer les « us et coutumes » que l'on ne pouvait plus agréer et la tâche n'a pas forcément été évidente au début car l'arbitre est plutôt conservateur !

#### De nouvelles méthodes ... :

Pour mettre fin, non pas à la « guerre des Gaules », mais à celle des CDA, nous avons stoppé quelques pratiques que nous jugions dépassées. Finie la neutralité des observateurs qui pouvaient désormais évaluer les arbitres de leur district d'appartenance. Pour nous, le principe d'honnêteté et d'intégrité de ces anciens arbitres ne pouvait être remis en question. En effet, exemplaires tout au long de leur carrière active, il n'y avait pas lieu de douter de l'honnêteté intellectuelle de ces derniers. La dernière évolution en matière d'observation a permis d'établir des groupes d'observateurs dédiés spécifiquement à des groupes d'arbitres qui étaient tous évalués par les mêmes personnes rendant le système des observations plus équitable, non contestable avec l'adoption du classement par rang.

Dans le même temps, il a fallu réformer les catégories d'arbitres et simplifier la gestion des désignations. Les responsables de cette section passaient beaucoup trop de temps à modifier, à refaire et à défaire tout le travail effectué. Trop de temps et d'énergie étaient dépensés. Il fallait les consacrer à d'autres tâches aussi importantes. Les bénévoles affectés aux désignations ont pu consacrer leur temps au travail administratif auquel nous n'arrivions pas à répondre dans des délais raisonnables.

#### Repenser le travail de la commission :

Les principales missions ont été confiées à des responsables identifiés permettant d'alléger, de simplifier et d'améliorer le travail de l'ensemble de la commission. Cette parcellisation a rendu plus efficace le travail des bénévoles. En contrepartie, chaque responsable avait pour obligation de présenter régulièrement les conclusions des travaux de sa section à la CRA. Cette dernière pouvait valider, amender les propositions des différentes sections. Nous avons pu ainsi traiter plus de sujets, mettre en place plus de projets tout en allégeant le temps consacré aux discussions. C'est ce que nous appelons le temps de l'action.

#### Une formation innovante :

C'est surtout en termes de formation que notre CRA s'est distinguée.

En effet, dès 2010, nous avons imaginé pouvoir déconnecter l'organe politique et décisionnel de la partie formation afin de soulager les membres de CRA qui ne pouvaient remplir toutes les missions qui leur incombaient. En intégrant des experts, des arbitres ou anciens arbitres, mais aussi des techniciens avec l'aide à partir de 2014 de Raphaël REYNAUD, notre DTR, nous avons élargi le cercle des personnes compétentes et volontaires qui pouvaient apporter leur expertise dans la construction des formations et des ateliers pédagogiques. Le « Panel technique » était né. Il permettait de multiplier et d'améliorer l'offre de formation des arbitres



régionaux, mais aussi départementaux. Depuis décembre 2016, la Direction Technique de l'Arbitrage préconise la création d'un pôle de formation qu'elle appelle l'E.T.R.A. (Equipe Technique Régionale en Arbitrage). Peut-on dire que nous avons été des précurseurs en la matière ?

Pour moi, comme pour les responsables du « Panel technique », il était important de faciliter le travail de tous les bénévoles qui s'activent souvent seuls, déconnectés des autres, à proposer des outils de formation. Ainsi, non sans mal au début, nous avons réussi à faire comprendre la nécessité d'harmoniser les contenus de formation, de mutualiser les supports pour uniformiser nos pratiques souvent empiriques et parfois dépassées. Nous avons utilisé les outils modernes, sans oublier ce qui fonctionnait bien, mais nous avons particulièrement permis aux formateurs de se consacrer au maximum à la préparation de leur intervention, plutôt qu'à la création et/ou à la recherche d'informations souvent difficiles à dénicher. Il y a encore quelques années il n'y avait pas tous les moyens de diffusion d'images et d'informations que nous avons aujourd'hui.

#### *Quelques axes prioritaires :*

Parmi nos axes prioritaires, il y a eu l'arbitrage des jeunes. Beaucoup d'entre eux ont pu se hisser au niveau régional et dès que possible venir gonfler nos effectifs seniors. Certains ont confirmé leur qualité et ont accédé au niveau fédéral en s'octroyant le titre de JAF (Jeune Arbitre de la Fédération). Depuis quelques saisons, la filière « Espoirs » permet de voir germer des talents, dont il faut bien le reconnaître nous avons dû nous passer pendant quelques saisons puisque tous nos efforts étaient concentrés à d'autres tâches. Ces jeunes se confrontent cette année au Championnat National 3 et, deux d'entre eux, Raphaël ROUMY, Aldric CHANCIOUX, sont candidats fédéraux 4 et affrontent le Championnat National 2 actuellement.

Nous accusons, par rapport à d'autres Ligues, un certain retard avec grand regret. Mais il est clair que nous avons tardé à regarder vers le haut de la pyramide arbitrale tant nous étions préoccupés et soucieux de développer ce qui est notre ADN, l'arbitrage de la base dont les effectifs sont de très loin les plus importants.

L'arbitrage féminin a aussi été une préoccupation. Depuis trois ans d'ailleurs, nos effectifs ont augmenté, mais l'ensemble reste fragile car il faut convaincre les jeunes filles de franchir le pas, leur donner un cadre où elles pourront s'épanouir, mais surtout combattre les réfractaires du football féminin, heureusement de moins en moins nombreux.

Le recrutement a bénéficié pleinement du travail de nos experts des CDA. Espérons que le « référent arbitre de club » contribue à l'augmentation de nos effectifs qui, en juin 2017, s'élevaient à 851 arbitres, dont 141 arbitres de Ligue (toutes catégories confondues).

50 000 licenciés sur un territoire dont la population totale s'élève à un peu moins de 1 million d'habitants, ce n'est pas si mal !

1 arbitre pour 59 licenciés. Quel président de CRA ne serait pas fier d'un tel état des effectifs ? Un ratio qui pourrait faire rougir jusqu'aux Ligues les plus importantes

en termes de licenciés. D'accord ! La vitrine fédérale était moins jolie qu'ailleurs, mais on ne pourra pas nous enlever la qualité de la cellule de recrutement et de fidélisation (qu'il aurait fallu pourtant encore améliorer). Relevons aussi la qualité des formateurs et de la formation, la qualité des supports de recrutement et surtout la qualité de l'investissement de chaque membre des commissions régionales et départementales de l'arbitrage. Pourtant, les effectifs arbitres, cela ressemble beaucoup au tonneau des Danaïdes. Il faut sans cesse se remettre à l'ouvrage. A travers cette allusion mythologique, mettons encore plus en relief le travail accompli !

#### *Les précurseurs de la formation :*

L'innovation la plus notable reste sans conteste la mise en place d'un examen arbitres et assistants de Ligue sous la forme d'unités capitalisables. Jusque-là, les candidats Ligue affrontaient une route longue de deux années de préparation (une année pour l'examen théorique ; une année pour l'examen pratique), avant de pouvoir décrocher « le Graal » et le titre d'arbitre régional. Cette méthode, qui un temps a fait ses preuves, se devait d'être rénovée pour 2 principales raisons :

La première concernait le niveau d'exigence, parfois trop élevé pour certains candidats qui n'arrivaient pas à franchir les différents écueils de l'examen.

Ensuite, il apparaissait important de prendre en compte les capacités de chacun et en particulier le rythme de formation que les uns et les autres peuvent suivre. Par exemple, il apparaît plus aisé pour un étudiant de travailler la théorie, mais beaucoup moins pour quelqu'un qui après sa journée de travail doit encore se replonger dans les cours qu'il a cessé de suivre depuis quelque temps, voir quelques années déjà.

Nous avons donc adopté la formule des unités capitalisables que chaque candidat suit et valide à son rythme, avec la possibilité de repasser les modules où il a échoué, alors qu'auparavant tout échec était synonyme d'élimination. Au départ, nous n'étions pas très nombreux à croire en ce modèle. Il a fallu se battre et dépenser beaucoup d'énergie à défendre ce projet. Mais aujourd'hui, tout le monde est convaincu et ne reviendrait pas en arrière, tout simplement parce que ce modèle a permis d'enrayer la baisse des effectifs des arbitres de Ligue, d'augmenter le nombre de potentiels candidats, d'améliorer la qualité des formations et des supports communs, d'uniformiser les pratiques, les techniques, les discours de tous les formateurs à travers toute la Ligue. Ces derniers, formateurs de leur CDA, se sentent plus impliqués et consultés en qualité d'experts. Ils peuvent se consacrer exclusivement au progrès des arbitres auxquels ils dispensent les contenus des huit modules créés pour l'occasion.

En 2012, la DTA, en visite à la Ligue d'Auvergne de Football, s'est inspirée de ce modèle pour élaborer les contenus tout d'abord de la Formation Initiale Accélérée (pour les candidats arbitre de district) et pour le perfectionnement des arbitres de district. Désormais, sur ce même modèle, elle travaille à proposer un cursus de formation dédié aux candidats Ligue qui s'inspire de nos travaux tout en améliorant et en modernisant les contenus. C'est donc une belle réussite



pour nous d'avoir pu inspirer les professionnels de l'arbitrage français.

### Effectifs :

En début de saison :

141 Arbitres de Ligue dont 21 Jeunes Arbitres de Ligue ;

25 candidats arbitres de Ligue dont 1 féminine et 18 JAL ;

L'effectif fédéral s'étoffe un peu plus : 2 Jeunes Arbitres Fédéraux (Baptiste BORDES et Amir HABLES). 2 candidats arbitres fédéraux 4 (Aldric CHANCIoux et Raphaël ROUMY) et 1 nouveau candidat JAF (Valentin FAVIER). Nous tenons à féliciter ces jeunes arbitres pour leurs réussites au concours théorique et allons travailler avec eux la saison prochaine pour qu'ils surpassent l'écueil des examens pratiques ;

25 observateurs dont 2 observateurs JAF, Julien GRATIAN et Stéphane POUZOLS, 4 observateurs nationaux (Daniel

BEQUIGNAT, Bernard LAVIS, Sébastien MROZEK, Cyril VIGUES) qui officient pour le compte de la Direction Technique de l'Arbitrage ;

1 cameraman attitré, Jean-Michel LEROGNON, ancien membre de la DTA.

### Les désignations 2016 - 2017 :

Michel VIALLON, Luc ROUX qui succèdent à Jean-Claude CHALARD et Lilian JURY ont encore réalisé des miracles !

4001 désignations d'arbitres et arbitres assistants pour les compétitions ;

564 remplacements ;

343 désignations d'observateurs.

### Désignations Arbitres et Arbitres Assistants

<b>Championnats Nationaux</b>	<b>Nombre de Clubs</b>	<b>Total Matches à domicile</b>	<b>Nombre de désignations</b>
CFA	2 Clubs	32 matchs	64 Assistants
CFA 2	5 Clubs	75 matchs	150 Assistants
U 19 Nationaux	1 Club	13 matchs	26 Assistants
U 17 Nationaux	4 Clubs	52 matchs	104 Assistants
Féminines D2	4 Clubs	33 matchs	132 Arbitres et Assistants
Challenge National Féminines U19	2 Clubs	24 matchs	48 Arbitres et Assistants
<b>Championnats Régionaux</b>	<b>Nombre de Clubs</b>	<b>Total matchs (A + R)</b>	<b>Nombre de désignations</b>
Division d'Honneur	14 Clubs	182 matchs	546 Arbitres et Assistants
Division d'Honneur Régionale	24 Clubs	264 matchs	792 Arbitres et Assistants
Promotion d'Honneur Régionale	48 Clubs	528 matchs	1584 Arbitres et Assistants
U 19 Division d'Honneur	12 Clubs	132 matchs	132 Arbitres
U 17 Division Honneur	12 Clubs	132 matchs	132 arbitres
Foot Entreprise	10 Clubs	90 matchs	90 Arbitres
Futsal	6 Clubs	30 matchs	60 arbitres
<b>Coupes diverses</b>			<b>Nombre de désignations</b>
Coupe de France			160 Arbitres et Assistants
Coupe Gambardella Crédit Agricole			66 Arbitres et Assistants
Coupe d'Auvergne U19			22 Arbitres et Assistants
Coupe Régionale Féminine			30 Arbitres
Coupe Foot Entreprise			25 Arbitres et Assistants
←-----→			<b>624 Arbitres / Arbitres Assistants</b>

Total Désignations

4001 Arbitres et Assistants

Les Rendez-vous de cette saison :

### RDV NATIONAUX

Stage Fédéral INTERLIGUE Candidats arbitres F4 et Candidats Assistants F3 (17 au 19 mars 2017) à Clermont-Ferrand – site de la GAUTHIERE) :

- 32 candidats F4 ;
- 12 candidats assistants F3 ;
- Membres de la Section Lois du jeu de la DTA ;
- Membre de la Section Formation de la DTA ;
- Représentants des autres CRA ;
- Membres de l'ETR.

Stage Fédéral Initiateur 1er degré en arbitrage (9 au 11 juin 2017) à Clermont-Ferrand – site de la GAUTHIERE) :

- 27 stagiaires dont 3 Auvergnats ;
- Membres de la Section Formation de la DTA.

Pour ces deux importants rendez-vous, remerciements au club de l'AS MONTFERRAND, particulièrement à Philippe AMADUBLE, pour avoir mis ses installations (salles, terrain, restauration) à disposition de notre CRA.

### RDV REGIONAUX

Stage annuel de début de saison (fin août 2016) à Vichy :

- Observateurs (1 jour et demi),
- Arbitres (1 journée) ;

Stage de rentrée des jeunes arbitres et Féminines (début septembre) à COURNON ;

3 Tests physiques (mi-septembre) dont 1 rattrapage (octobre) ;

Formation Initiale Accélérée à Ambert (octobre) sur 3 journées ;

3 formations candidats à COURNON (mi-octobre, début janvier et mai) ainsi que 10 cours de formation aux lois du jeu dans chaque district ;

Stage de mi-saison pour les arbitres R1 et R2 (fin janvier 2017) à COURNON ;

Stage en internat pour les JAL et Féminines (Ambert) sur 2 journées ;

Dans le cadre des différents stages Régionaux, encadrement d'une centaine de jeunes arbitres et Féminines lors de tournois et rencontres des sélections régionales, départementales et détectées.

La détection poursuit son travail en direction des viviers départementaux afin de promouvoir le plus rapidement possible les plus prometteurs d'entre eux parmi ces jeunes arbitres.

La carrière fédérale commence de plus en plus tôt et toute la difficulté consiste à repérer ceux qui ont le potentiel pour diriger les rencontres U19 et U17 Nationaux, tremplin vers l'arbitrage fédéral.

Je passe sous silence toutes les réunions des sections à pied d'œuvre de septembre à juin sans fléchir...

Voilà !

Et, puisqu'il faut conclure, je dirais que nous avons encore beaucoup à faire mais que l'administration en a décidé autrement en nous imposant une fusion avec nos voisins Rhônalpins. C'est donc, et pas seulement pour le Football, de nouveaux défis à relever.

Dans une nouvelle Ligue issue de la fusion, aux limites géographiques plus vastes, aux effectifs plus nombreux, les projets et les besoins le sont tout autant du point de vue de l'arbitrage, mais pas seulement.

À nous de relever ces défis, à comprendre nos nouveaux compagnons de route, à nous faire entendre par ces derniers, pour développer le futur.

Aujourd'hui, en tant que responsable de l'arbitrage régional, mes repères ont beaucoup évolué. Mes défis ne sont plus ceux d'une « petite Ligue » comme certains se plaisent encore à le dire ! Mais si vous avez eu le courage de me lire jusque-là, vous savez maintenant que ce n'était pas du tout le cas !

Il y a deux ans, j'avais cité Robert Louis Stevenson qui disait : **« Ne juge pas chaque jour à la récolte que tu fais mais aux graines que tu sèmes. »** Et cette citation dans le grand travail de rénovation entrepris par la CRA Auvergne avait tout son sens ! Mais depuis cette saison, cette phrase doit résonner plus fort dans nos esprits et nous focaliser sur nos objectifs.

Pour Henri Bergson, **« L'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire. »**

Alors, qu'allons-nous faire ?

C'est, depuis quelques semaines, notre nouvelle motivation, à nous tous, dirigeants du Football, éducateurs, arbitres, clubs,... Le chemin n'est pas facile !

Il est sinueux et accidenté. Mais les camarades qui poursuivent leur mission au sein de la nouvelle Commission Régionale de l'Arbitrage n'ont cessé de trouver du plaisir dans l'envie de construire une nouvelle commission qu'ils légueront aux plus jeunes, les plus motivés, les plus volontaires et qui à leur tour transmettront aux générations futures.

Ainsi va le cycle de la vie, ainsi va la vie de notre honorable et ancienne commission de l'arbitrage qui, depuis 1927, a été façonné au gré des différentes générations.

J'espère simplement et humblement qu'ils seront fiers de l'héritage que nous leur céderons.

Bons vents à tous...

Le Président,  
Sébastien MROZEK



# SPORTIVE JEUNES

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

- OLYMPIQUE VALENCE.
- DUCHERE LYON AS
- SC CRUASSIEN
- F. BOURG en BRESSE PERONNAS 01 :

### QUATUOR MAJEUR

Les clubs formateurs : Olympique Lyonnais et Saint Etienne dominant moins et d'autres villes s'illustrent.

L'OLYMPIQUE de VALENCE avec 5 équipes dans les 3 catégories a réussi en Championnat Honneur U17 en terminant à la seconde place derrière la réserve des « verts » de SAINT ETIENNE, une première pour le club valentinois qui évoluera en CNU17 EN 2017/2018.

Un autre coup de cœur celui des représentants du 9ème arrondissement de LYON : le club de DUCHERE AS a effectué un parcours remarquable en COUPE GAMBARDELLA étant éliminé au stade des 1/16 de finales après avoir battu plusieurs clubs évoluant en CHAMPIONNAT NATIONAL. Ce travail est de bon augure pour la formation évoluant dans le championnat National en seniors

Nous avons associé le club de CRUAS un club de l'Ardèche qui a brillé – également en COUPE GAMBARDELLA Crédit Agricole après avoir résisté à l'OLYMPIQUE de MARSEILLE au stade des 1/32 s'inclinant aux tirs aux clubs. Le club du président Marco PUAUX a misé sur les jeunes et l'avenir des seniors semble assuré.

Nous terminerons par BOURG EN BRESSE qui a obtenu le challenge du meilleur club de jeunes.

En effet les jeunes sont à l'honneur avec 5 équipes dans les 3 catégories (En Honneur U19 2ème, en Honneur U17 3ème et la réserve 1ère en PROMOTION A, 6ème en ELITE U15 et 5ème en PROMOTION C).

En misant sur les jeunes le « onze » senior de L2 intégrera progressivement cette « pépinière ».

### U19 – L'AS SAINT PRIEST TOUJOURS PLACÉ

Le championnat de l'ex LIGUE RHONE-ALPES de FOOTBALL est très disputé et de qualité. En effet chaque année l'équipe finissant première en poule honneur n'accède pas au CNU19. Le club classé en pôle position : cette saison SAINT PRIEST se retrouve confronté à un classement avec les 21 autres ex ligues et le résultat est simple le représentant rhônalpin termine très souvent après la 12ème place et n'accède pas au CNU19 à l'exception du club de ANDREZIEUX AS et de celui de SAINT PRIEST depuis 10 ans.

Heureusement avec la réforme territoriale et la réduction des régions il en ira autrement au cours des prochaines saisons.

Autre bonne note, le nombre de forfaits généraux à diminuer. Un seul : les savoyards d'AIX LES BAINS.

U17 –AIN SUD FOOT et NIVOLLET FC en haut de l'affiche.

Ces deux clubs ont obtenu le droit d'évoluer en Honneur. Le Club de l'Ain du Président Maurice BOURGEON (2ème en PROMOTION A classé meilleur deuxième des 3 groupes) a lui aussi misé sur les équipes de jeunes, une belle récompense.

Le onze de la banlieue savoyarde du NIVOLLET FC, 1er en PROMOTION C, devançant notamment Chambéry Savoie Foot essaiera de bien figurer dans un groupe Honneur relevé en 2017/2018.

Le but pour ces deux « onze » sera celle de viser le maintien et nous suivrons avec grand intérêt leur parcours.

U15 – L'OLYMPIQUE SAINT GENIS LAVAL en ELITE.

Il est bon de rappeler que le niveau de ce groupe ELITE est l'un des meilleurs du territoire Les clubs formateurs constituant une référence. Le club de l'OLYMPIQUE LYONNAIS lutte avec son voisin les « verts » de SAINT ETIENNE.

Une petite surprise deux invités se sont immiscés : le LYON FC le plus grand club de la LAuRAFoot par plus de 1 000 licenciés (2ème) et la nouvelle entité de Thonon Evian Savoie (3ème) ont devancé les stéphanois.

La saison dernière, RHONE CRUSSOL avait gagné ses « galons » mais le club ardéchois n'effectuera qu'une saison. Qu'en sera-t-il des Saint Génois de Jérôme GUICHARD Ils ont les moyens de jouer un rôle. Nous leur souhaitons une pleine réussite.

Le Président,  
Jacky BURLAT

## SPORTIVE SENIORS

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

La Commission remercie l'ensemble des Clubs pour leur sérieux qui a favorisé une gestion des Championnats sans grande difficulté. Cette saison, les conditions météorologiques ont été très favorables puisqu'il n'y avait pas beaucoup de match en retard à la reprise de la trêve, ce qui est très rare.

Cette année encore, nous avons constaté de la part de certains clubs des retards dans la transmission des plannings d'occupation des terrains, quelquefois reçus jusqu'au lundi avant la rencontre. Nous sommes conscients que parfois, ce sont les municipalités qui décident tardivement de l'attribution des terrains.

Cependant, plus tôt l'information est connue et plus l'organisation est facilitée que ce soit pour le Service Compétition ou la Commission des Arbitres, mais également pour les Clubs Adverses.

Cette saison a été marquée par la mise en place progressive de la Feuille de Match Informatisée (FMI). A terme, cette évolution technologique sera une amélioration pratique pour les Clubs, les Arbitres et les Instances.

Nous sommes encore en période de rodage et de déploiement et quelques soucis (techniques ou liés à une mauvaise utilisation de la tablette ou des procédures) ont pu apparaître à la marge. Cela est tout à fait normal au vu de l'organisation générale et de la rigueur collective que cette mise en place nécessite.

Avec le temps et les habitudes, ces difficultés seront vite effacées. De nouvelles formations seront programmées pour l'ensemble des Clubs concernés, nos Arbitres ainsi que nos Bénévoles.

La fin d'une saison sportive est toujours génératrice de joies pour les uns mais aussi de peines pour les autres. C'est la raison même de la compétition : choisir des vainqueurs mais aussi des vaincus.

Avant de souhaiter une bonne saison 2017/2018 à tous nos clubs et aux dirigeants, je voudrais remercier très chaleureusement mes collègues et amis de la Commission Sportive, le Service Compétitions de la LRAF ; le bienfait de la formation dispensée et le sérieux apporté dans nos missions.

Il faut y ajouter l'amitié qui nous unit et qui illustre le proverbe japonais qui dit « aucune route n'est longue à côté des amis »

BONNE SAISON 2017/2018

Le Président,  
Bernard BESSON

### SECTEUR EX-AUVERGNE

Cette année encore, les membres de la Commission Sportive et de Discipline de la Ligue d'Auvergne se sont réunis toutes les semaines pendant dix mois.

Ce dernier compte rendu annuel doit vous permettre, Présidents, bénévoles de tous les clubs de vous rendre compte que le travail obscur de ces membres est des plus importants pour que le Football perdure dans notre belle région. Encore trop de dossiers sont portés à notre connaissance. Disciplinaire, sportif ou réglementaire, ceux ci sont traités avec équité qu'ils soient d'un club ou d'un autre.

Beaucoup de décisions sont incomprises, mais le respect des textes a toujours été leur priorité.

Il est regrettable de voir cette année une progression des dossiers pour exclusion de banc de touche, d'acte de brutalité entre joueurs dans les catégories de jeunes.

Est-ce une fatalité ? Le Football doit rester un jeu, la compétition est là mais le fair-play ne doit pas rester à la porte des stades ou complexes sportifs.

Nous commençons à traiter depuis cette année des dossiers disciplinaires pour le Futsal. Là aussi la compétition l'emporte sur le plaisir.

L'année prochaine, il y aura fusion des deux commissions de discipline des Ligues Auvergne et Rhône-Alpes. La commission sportive sera indépendante de celle-ci, ce sera du changement pour les clubs d'Auvergne.

Au bout de ces cinq années passées, en tant que Président de la Commission Sportive et de Discipline de la Ligue d'Auvergne du Football, je ne peux qu'être fier du travail effectué par les membres de la commission. Merci à eux.

Je ne peux terminer ce bilan sans remercier le personnel administratif de la Ligue d'Auvergne, qui a toujours été à notre écoute, à votre écoute.

A bientôt sur le bord des terrains.

Le Président,  
Jean-Paul DURAND



## COUPES

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

#### Coupe de France.

Bilan : un nombre d'engagés de 615 clubs contre 666 en 2015-2016

299 matchs au premier tour le 28/08 en incluant tous les clubs de district et les PHR .

Répartition :	Clubs de Districts	570
	Clubs de Ligue	96
	CFA	5
	CFA2	3
	Nat	1
	L1, L2,	3

Au final 14 clubs qualifiés pour le 7ème tour.

#### Meilleure performance Clubs de LIGUE

1 – HAUTS LYONNAIS

#### Meilleure performance Clubs de DISTRICT

1 – OL BELLEROCHÉ (Exc)

#### Coupe Rhône-Alpes :

Nombre de clubs engagés	106
Hon	14
H R	36
PH R	56

La finale a eu lieu le 10 Juin à Pierrelatte

Vainqueur : MDA CHASSELAY (2)

Finaliste : FC ECHIROLLES

#### Coupe Gambardella Crédit Agricole :

Nombre engagés : 218

#### Meilleure performance Club de District :

AVENIR COTE FOOT

#### Meilleure performance Club de Ligue :

LYON DUCHÈRE AS

Le Président,  
Pierre LONGÈRE

## DISCIPLINE

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

Au cours de de la saison 2016 – 2017, la C.R.D. a étudié 711 dossiers, alors qu'au cours de l'exercice antérieur nous en étions à 719, donc sensiblement les mêmes chiffres.

Nous constatons, curieusement d'ailleurs par rapport à l'année précédente, une diminution dans les catégories jeune qui s'établit de la sorte :

- En U 19 : 109 faits traités contre 120.
- En U 17 : 71 faits traités contre 73.
- En U 15 : 15 faits traités contre 16.

Pour des rencontres liées au terrain de plein air, nous avons dû constater envers les arbitres :

- Trois tentatives de coups.
- Une bousculade volontaire.
- Deux affaires de crachat.
- Diverses affaires d'injures où le terme « *nique ta mère* » semble le plus courant, la plupart du temps prononcée par une certaine fange de la population sportive, notamment dans les catégories U 17 et U 19 ou si certains joueurs maîtrisent bien le ballon, il en est tout autre pour la langue. Le mot langue étant à percevoir au sens premier, soit le sens physique et non pas la langue de Molière où là ce n'est plus du ressort et de la compétence du monde du football.

Dans le domaine du futsal nous constatons une diminution, tandis que l'année précédente avait été inflationniste pour le moins ce qui devenait inquiétant.

En effet les chiffres sont passés de 29 à 19.

Néanmoins, à la lecture des rapports des officiels (arbitres et délégués) il s'avère qu'aucune salle ou presque n'offre de réelles garanties de sécurité, tant pour les joueurs que pour les arbitres.

En effet il est rapporté que les vestiaires des officiels sont encombrés de divers objets (sacs – chasubles – cônes – ballons – balais – gourdes – gonfleur – filets de but etc...).

Il est aussi décrié que le public a facilement accès à l'aire de jeu, et que ce n'est pas un délégué local muni d'un brassard qui peut assurer une réelle sécurité.

Il est tout aussi rapporté qu'à toute proximité de l'aire de jeu il existe des buts d'entraînement ou de rechange, quand ce n'est pas un véhicule électrique de nettoyage entreposé à moins de 2 mètres de la ligne de touche.

Bien souvent les bancs de touche sont de vulgaires bancs en bois ou même des chaises non solidifiées au sol, peuvent en cas extrême servir de projectiles.

Les propriétaires des installations et organisateurs des rencontres devront s'attacher à pallier à ces carences, matérielles pour la plupart.

Il est certain que si les conditions matérielles étaient respectées, bon nombres d'incidents pourraient être évités.

Neuf éducateurs ont fait l'objet d'une exclusion du banc de touche, tandis que l'année écoulée était au nombre de 11. Il semble que le retrait de point, avec ou sans sursis, soit



quelque peu dissuasif, tel une épée de Damoclès.

Les membres de la C.R.D. se sont réunis à 39 reprises, et les instructeurs ont instruits 42 dossiers, soit deux de moins que l'année précédente.

La saison écoulée aura été sans conteste celle des fausses licences, grâce en partie à la responsable du service des licences de la ligue débusquant quelques doutes ou incertitudes.

Il n'en fallait pas plus pour que les instructions mettent à jour 143 fausses licences, dont un club de la proximité de Lyon en comptabilisait 61 à lui seul.

A cet effet, la salle d'audience était transférée à l'espace Georges Vernet le temps des débats, prenant pour la circonstance l'aspect d'une cours d'assises tant l'assistance était nombreuse.

Ladite commission, présidée par Henri Pilloud, et forte de ses 12 membres, a malheureusement déploré la disparition de M. Jacques Raymond atteint d'une maladie grave.

La CRD a toujours agit en toute impartialité et probité quant aux décisions prises.

Si l'absence de certaines personnes, convoquées et impliquées, peut sinon se justifier du moins se comprendre (*regret ou honte*) nous regrettons que bon nombre d'arbitres ne soient pas toujours présents, ce qui parfois met les membres de la CRD dans l'embarras.

En effet les audiences sont conduites en débats contradictoires, et si l'article 128 des règlements généraux prévaut en la matière, et cela faute de preuve du

contraire, l'absence d'arbitre nous plonge dans quelques questionnements sur le fond et notamment lorsque les membres des deux équipes concernées sont pour eux présents, ce qui laisse planer un doute sur la probité des rapports de certains officiels.

Il serait effectivement temps que la transparence soit à l'ordre du jour.

En effet on ne peut pas toujours se cacher derrière la phrase (*retenu pour raison professionnelle*).

L'équipe de M. Pilloud est restée solidaire de son chef durant toutes les années auxquelles il a assuré sa présidence, ce qui semble tout de même un gage de fidélité.

Un seul réel départ au cours de cette mandature, celui d'un instructeur, Maître Jean-Pierre Gibaud-Pasqualini, rappelé par ses racines insulaires à plaider au barreau d'Ajaccio.

Dépourvu d'un instructeur le temps d'une coupe de Champagne, M. Henri Pilloud sortait son jockey en la personne de Jean-Luc Guillouzouic, remplaçant au pied levé le Maître en droit.

Ne dit – on pas dans la marine nationale que le lustre d'un bateau est à l'image de son commandant.

Et comme le disait si bien Georges Pernoud sur FR3 dans Thalassa :

*Bon vent M'Sieur Pilloud.*

Le Président, Le Rédacteur,  
Henri PILLOUD J.Luc GUILLOUZOUIC

## DELEGATIONS

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

Au terme de la saison 2016-2017, le corps des Délégués de la LRAF se répartit comme suit :

LFP : 2  
FEDERATION : 13  
LIGUE : 32 dont 3 Stagiaires.

Le nombre de désignations Fédérales et Régionales s'élève à environ 1800.

Les Délégués ont été initiés au fonctionnement de la feuille de match informatisée (FMI).

A compter de cette nouvelle saison et en raison de la fusion, un nouveau fonctionnement sera mis en place.

Le Président,  
Pierre LONGERE

### SECTEUR EX-AUVERGNE

Pour la saison 2016 / 2017 notre effectif a été de **16 délégués régionaux**, dont 1 nouveau stagiaire Naji JABER. Nous avons été en mesure d'officialiser la situation du stagiaire de la saison 2015 /2016 Mickaël HOULBREQUE.

Nous avons procédé à **332 désignations** : 278 pour les Délégués régionaux, 22 pour les Délégués nationaux dans le cadre de la Ligue d'Auvergne et 16 pour les Délégués accompagnateurs.

Elles se répartissent ainsi:

R1 :	183
Coupe de France :	22
Coupe Gambardella C.A. :	12
CN U19 :	14
CN U17 :	52
Coupe Futsal :	1
Foot Entreprises :	3
R2 :	1
R3 :	2
Coupes régionales :	3
Districts :	23
Accompagnements :	16

La moyenne générale s'établit à 11.3 désignations par Délégué régional en Régional 1, avec un minima à 5 désignations et un maxima à 15, et **17.4 désignations** pour la saison entière par Délégué régional, avec un minima à 11 (pour le stagiaire) et un maxima à 21.

En dehors du Championnat Régional 1, nous avons effectué 66 délégations sur les rencontres Nationales U17 et U19 pour le compte de FFF, auxquelles viennent s'ajouter, selon les règlements des compétitions, 35 désignations pour les diverses Coupes (Coupe de France, Gambardella, Futsal).

À la demande des Clubs et des Commissions de Discipline régionales ou départementales, nous avons également assuré des missions en Ligue et dans les Districts.

14 délégués régionaux (le délégué stagiaire à deux reprises) ont fait l'objet d'un accompagnement par un des trois Délégués accompagnateurs, sur une rencontre de Régionale 1, afin d'harmoniser l'application des devoirs et des pouvoirs du délégué officiel sur les rencontres de ce championnat. Un délégué du District de l'Allier a aussi été accompagné. Soit un total de 16 accompagnements.

Nous souhaitons ainsi préparer favorablement nos Clubs de Régionale 1, tous potentiellement candidats, à évoluer la saison prochaine en Championnat National 3.

Nous avons organisé, le vendredi 28 octobre 2016 une **réunion INFORMATION / FORMATION**, des délégués régionaux, au siège de la Ligue à Cournon, avec la participation du Responsable des Délégués Nationaux, le Président Raymond FOURNEL. Cette réunion a été suivie d'une « mise à niveau » de l'**utilisation de la tablette FMI**.

En cette fin de saison, nous ne sommes pas en mesure d'officialiser la situation de notre stagiaire, M. Naji JABER, originaire du district du PUY DE DOME, qui n'a pas honoré ses deux dernières désignations et n'a pas manifesté son souhait de continuer la fonction de Délégué.

Au nom de la Commission et de ses Délégués, nous remercions le service « Compétitions » de l'ex Ligue d'Auvergne et en particulier Nathalie FABRE pour son aide précieuse, ainsi que les Dirigeants des Clubs, pour leur accueil et leur aimable collaboration.

Le Responsable,  
Daniel BRAJON

## HANDICAP SPORT ADAPTE

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

#### Championnat Régional

5 journées ont été organisées  
Plateau Futsal à Romans

La LAuRAFoot a mis à disposition les arbitres et les récompenses pour les finales.

#### Formation :

Dans le cadre du BMF, 2 journées de formation ont été organisées, l'une à VIRIAT, l'autre à ANNECY.

#### Sensibilisation :

Deux journées ont été réalisées, l'une au lycée R. DOISNEAU pour les filles du pôle espoirs Féminin, l'autre au siège de la LAuRAFoot pour la Section Sportive Arbitrage.

#### Foot pour Tous :

Cette 2ème édition a eu lieu au stade Malissol à Vienne avec la participation du club F.C. PAYS VIENNOIS ainsi que des mairies de Vienne et de Pont Evêque. Cette manifestation a réuni 220 participants.

#### HANDISPORT

##### Championnat foot fauteuil :

Trois Plateaux ont été organisés dont le plateau final à Pont de Chéry.

L'arbitre Hugo Dell'unto qui a suivi la formation arbitre foot fauteuil, a officié ces trois journées et la LAuRAFoot a participé aux récompenses du plateau final.

##### Foot Mal Marchant :

Après deux journées de sélection et une séance d'entraînement, les jeunes de foot à 5 encadrés par David Cazanove, se sont rendus à Talence du 9 au 11 juin pour y disputer la Coupe de France.

Merci au Conseil de Ligue et à toutes les personnes qui ont œuvré pour le monde Handi.

Le Président,  
Gilbert MARTIN

# FUTSAL

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

### Championnat Honneur :

Une poule de 12 clubs disputée par match aller - retour, présence de 2 arbitres et 1 délégué officiel à chaque rencontre.

Le champion AS VENISSIEUX MINGUETTES a disputé les barrages et accède au championnat de France 2ème division.

### Honneur Régional

Deux poules de 8 équipes par match aller – retour, présence de 2 arbitres officiels.

### Championnat National

3 clubs Rhônalpins ont participé.

ECHIROLLES PICASSO Championnat de France D1, FOOTZIK et PONT DE CLAIX FUTSAL Championnat de France D2.

Descente de PONT DE CLAIX en championnat Ligue.

Arrêt du club de FOOTZIK.

Félicitations au club ECHIROLLES PICASSO qui participera la saison prochaine au championnat de France Futsal D1.

### COUPE NATIONALE FUTSAL

98 clubs engagés.

Après 5 tours éliminatoires, 8 clubs se sont qualifiés pour la finale régionale. Les clubs de FOOTZIK et PONT DE CLAIX FUTSAL évoluant en championnat D2 ont participé à la finale régionale.

Pour le 1er tour fédéral, 6 clubs étaient qualifiés dont ECHIROLLES PICASSO qualifié d'office.

La Commission Régionale Futsal félicite les clubs de VENISSIEUX MINGUETTES et MARTEL CALUIRE FUTSAL qui ont atteint les 8èmes de finale.

### COUPE RHONE-ALPES FUTSAL

25 clubs engagés : La finale a eu lieu à NEUVILLE/SAONE au gymnase Rosa Parks le 20 mai 2017

VAINQUEUR : AS VENISSIEUX MINGUETTES.

### FINALES REGIONALES JEUNES

A SEYSSINET PARISET les 4 et 5 mars 2017

Le samedi près de 240 joueurs répartis en six poules de 8 clubs.

40 bénévoles 20 personnes des instances et 14 arbitres ont participé à ces 2 journées.

U 13 Vainqueur O. ST ETIENNE - Finaliste ES TRINITE

U 15 Vainqueur FC CLUSES SCIONZIER -

Finaliste FC VILLEFRANCHE

U 17 Vainqueur AC SEYSSINET PARISET - Finaliste FC RHONE CRUSSOL.

### SENIORS FEMININES

8 équipes ont participé à cette finale

Vainqueur FC DOMBES – Finaliste FC EYRIEUX EMBROYE

Merci à la municipalité de SEYSSINET PARISET et au club de SEYSSINET pour le prêt des installations et leur parfaite organisation de ces finales.

Merci au Conseil de Ligue et au District de l'Isère pour leur présence et leur aide tout au long de ces 2 journées.

Le Président  
Gilbert Martin

Le secrétaire  
Dominique D'Agostino

## SECTEUR EX-AUVERGNE

La commission s'est réunie 3 fois cette saison et fera le bilan avec les clubs régionaux le 6 juin 2017 au siège de la ligue.

### COUPE NATIONALE FUTSAL

9 équipes se sont inscrites... 6 du PUY-DE-DOME, 1 de l'ALLIER, 1 du CANTAL, 1 de la HAUTE-LOIRE.

Un tirage au sort ; après un match de cadrage, 4 matchs se sont déroulés le 10 décembre 2016.

Les demi-finales : le 7 janvier et la finale : le 14 janvier 2017 à CLERMONT FERRAND.

L'équipe de l'OUVERTURE s'est qualifiée et a disputé les 32èmes de finale à BEGLES... défaite 6 buts à 3.

### CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL

6 équipes ont disputé ce championnat en matchs aller et retour... un seul forfait. Un match ne s'est pas déroulé.

Bilan globalement positif.

Une grande rigueur est nécessaire dans le respect des dates et des horaires... nouveau championnat régional Auvergne-Rhône-Alpes...

Certains comportements sont à revoir impérativement.

L'OUVERTURE a gagné le championnat et participé au premier match de barrage samedi 27 mai 2017 à BASTIA contre FURIANI... défaite 4 à 3... fort dommage...

Félicitations au club.

### FINALE REGIONALE SENIORS

Gymnase AUTUN à CLERMONT-FERRAND.

Cette finale s'est déroulée dans un excellent état d'esprit et a donné lieu à des rencontres intéressantes.

DOMERAT / ARSAC / MURAT/ COURNON FUTSAL.

Victoire de COURNON.

Bravo à tous et remerciements aux jeunes arbitres.

Bravo aux supporters d'ARSAC venus nombreux.

### FINALES REGIONALES U 15 U 18

La Ligue a organisé une compétition sur 3 week-ends pendant la trêve hivernale.

Constitution de poules : 3 clubs et 6 équipes. Chaque club de ligue présentait 2 équipes. 12 POULES EN U18 ; 10 POULES EN U15.

Quelques soucis de gymnase... un peu de mauvaise volonté parfois...

Cette compétition fut cependant une réussite et s'est achevée avec les finales régionales à CHATEL GUYON, les 18 et 19 février 2017.

Participation des 4 clubs de District vainqueurs de la compétition départementale. Participation du PUY-DE-DOME.

2 belles journées dans un gymnase remarquable... un grand merci à la municipalité et au club pour l'investissement des bénévoles.

Félicitations aux vainqueurs : U 15 LE PUY FOOT 43 - U 18 ENT. GANNAT/ VAL DE SIOULE.

### FINALES REGIONALES FEMININES

Les finales se sont déroulées parfaitement bien. Un grand merci aux techniciens du CANTAL, aux arbitres et à Valérie RIBOULET.

Remerciements au club de PIERREFORT, aux bénévoles et à la municipalité pour les installations.

Vainqueurs : U 15 CLERMONT CEBAZAT - U 18 F C 2 A.

Un rassemblement en matinée pour les filles U 18 : une première et une réussite.

### SELECTION INTERLIGUES U15 U18

Les interligues se sont déroulées à l'ISLE D'ABEAU (ISERE) : le 15 avril 2017.

Très belles performances des équipes auvergnates face à la MEDITERRANEE et à RHONE-ALPES.

BRAVO aux joueurs, à MM. ABRIAL et YACINE sous la responsabilité de Nicolas NEUVILLE, et à notre jeune arbitre.

Je remercie les membres de la commission, les techniciens, les arbitres, les délégués.

Remerciements aux municipalités pour le prêt des installations.

Le Président,  
Eric BERTIN

## TECHNIQUE / PES

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

La Commission Technique Régionale s'occupe de plusieurs axes concernant la détection des jeunes : Garçons et Filles.

#### ACTIONS DE DETECTION EN FAVEUR DES JEUNES GARCONS

SAISON 2015-2016 LRAF

Détection Futsal des U15 et U18.

Détection en faveur des jeunes garçons d'U13 à U17.

Détection en faveur des jeunes Filles d'U13 à U16.

#### ACTIONS DE DETECTION FUTSAL SAISON 2016-2017 LRAF

Détection U18 (99/2000/2001), le 18 Février 2017 à CHAVANOZ (38) 38 U18 et 6 Encadrement

Journée de détection U15 (2002), le 22 Mars 2017, à NEUVILLE SUR SAONE (01) 36 Joueurs- 2 Encadrement.

Inter Ligues U15 (2002), le 15 Avril 2017, à l'ISLE D'ABEAU (38)

12 joueurs et 3 Encadrement. Rhône Alpes-Méditerranée-Auvergne.

Inter Ligues U18 (99/2000), le 15 Avril 2017, à l'ISLE D'ABEAU (38)

3 Encadrement. Rhône-Alpes-Méditerranée-Auvergne.

#### U16/ U17 (nés en 2000 et 2001)

##### - Détection :

Le 21 Septembre 2016 à ROUSSILLON (38), 53 Joueurs, 5 Encadrements

Le 28 Septembre 2016 à PONT DE CHERUY (38) 54 Joueurs, 5 Encadrements.

Le 12 Octobre 2016 à COLOMBIER SAUGNIEU (69) 45 Joueurs ,5 Encadrements.

##### - Inter Ligues :

LRAF - MIDI PYRENEES - MEDITERRANEE - AUVERGNE du 25 au 27 Octobre 2016, à MEJANNES LE CLAP 16 Joueurs , 2 Encadrements.

La sélection Rhône-Alpes remporte le Tournoi.

Détection Régionale, le 8 Février 2017, à COLOMBIER SAUGNIEU (69) : 46 joueurs, 5 Encadrements.

Cette saison, la Commission Technique a organisé un tournoi quadrangulaire, le 1er Mars 2017 à TREVOUX (01), comprenant les Equipes U16 U17, de l'AS ST ETIENNE, de l'O. LYONNAIS et d'une sélection RHONE-ALPES (2 équipes).

Une sélection Rhône-Alpes remporte le Tournoi.

**U15 (nés en 2002)**

Cette détection commence pour la Ligue, par la Coupe Inter Districts, qui regroupe une équipe par District, sauf le vainqueur de la saison dernière, en l'occurrence le Rhône qui vient avec deux équipes.

Suite à cette coupe, commence la préparation pour la phase Nationale.

Coupe Inter-Districts U15 : du 19 au 23 Octobre 2016, à HAUTEVILLE LOMPNES (01) : 128 Joueurs, Encadrement 41 Personnes (District, Ligue, Educateurs, Arbitres, Médical).

Détection du 21 Janvier 2017, à TREVOUX (01), 52 joueurs, 6 Encadrements.

Stage Régional du 20 au 22 Février 2017, à TREVOUX (01) 32 Joueurs, 5 Encadrements.

Match de préparation le 12 Avril 2017, à NEUVILLE SUR SAONE (69) 16 Joueurs, 3 Encadrements.

- Inter-Ligues U15: du 18 au 21 Avril 2017, à HAUTEVILLE LOMPNES (01), 16 Joueurs, 2 Encadrements.

6 Centres Inter-Ligues, composés de 4 Ligues Chacun.

La Ligue Rhône-Alpes était dans le Centre d'HAUTEVILLE LOMPNES, avec la sélection AUVERGNE, LORRAINE, et MEDITERRANEE.

La Sélection Rhônalpine remporte la compétition, et 10 de ses joueurs ont été retenus pour le Stage National qui a eu lieu du 5 au 8 Mai 2017 au Centre National de Clairefontaine.

**U14 (nés en 2003)**

Stage Régional du 24 au 26 Avril 2017, à HAUTEVILLE LOMPNES (01) 51 Joueurs, 6 Encadrements.

Inter Ligues : du 17 au 19 Juin 2017 à HAUTEVILLE LOMPNES (01) 21 Joueurs, 4 Encadrements. Ligues : LRAF, CORSE, LORRAINE, MEDITERRANEE.

**U13 (nés en 2004)**

Stage Régional : du 27 et 29 Avril 2017 à HAUTEVILLE LOMPNES (01) : 54 Joueurs, 5 Encadrements.

**ACTIONS DE DETECTION EN FAVEUR DES JEUNES FILLES**

Saison 2016/2017

**U15 F (nées en 2002 et 2003)**

Comme chez les Garçons, la détection, commence par un rassemblement Inter Districts, et se poursuit par la préparation à la Coupe Nationale U15 F.

- Rassemblement Interdistricts U15F nées en 2002/2003 à Hauteville du 28 Octobre au 30 Octobre 2016.

Nombre de participantes : 100 joueuses + 10 Encadrements.

- Détection, le 9 Février 2017, à NIVOLAS VERMELLE, 40 Joueuses, 6 Encadrements.

- Stage préparatoire U15F au Lycée Robert Doisneau à Vaulx en Velin du 27 au 28 Février 2017.

Nombre de participantes : 40 joueuses 6 Encadrements.

- Stage préparatoire U15F au Lycée Robert Doisneau à Vaulx en Velin du 15 Mars 2017.

Nombre de participantes : 32 joueuses 4 Encadrements.

- Match Préparation Coupe Nationale U15F :

Le 5 Avril 2017 à Nivolas Vermelle : 24 Joueuses 5 Encadrements.

- Inter-Ligues U15F du 21 au 23 Avril 2017 à VICHY (03). 16 joueuses, 2 Encadrements.

3 des joueuses Rhônalpines ont été retenues pour le Stage National qui a eu lieu du 19 au 22 Mai 2017 au Centre National de Clairefontaine.

**U13 U12 F (nées en 2004, 2005 et 2006)**

- Rassemblement Interdistricts U13F / U12F du 20 au 21 Mai 2017 à Hauteville

Nombre de participantes : 96 joueuses, 20 Encadrements (Ligue, Districts et Médical).

- Inter Ligues : du 17 au 19 Juin 2017 à HAUTEVILLE LOMPNES (01) : 11 Joueuses, 2 Encadrements. Ligues : LRAF, CORSE, LORRAINE, MEDITERRANEE.

**AUTRES / LICENCES TECHNIQUES 2016.2017**

Nombre de licenciés Educateurs Fédéraux : 2511

Nombre de licenciés «Technique Régionale» Moniteurs : 536 (+8) (augmentation chaque saison)

Nombre de licenciés «Techniques Nationale» Entraîneurs : 132.

PS/ Merci à Jean-Philippe PERRIN pour sa gestion irréprochable.

Le Président,  
Aime MIGNOT



# FOOT EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

Comme chaque saison, la Commission assure la gestion et l'organisation du Championnat de France Minime Excellence réservé aux sections sportives scolaires.

Ceci sous le contrôle du Directeur Technique Régional, et en partenariat avec l'UNSS régionale.

De plus, elle intervient dans la mesure du possible pour les Collèges et Lycées qualifiés pour le championnat de France.

Le Président,  
Dominique DRESCOT

## SECTEUR EX-AUVERGNE

Le point sur les sections :

La Ligue d'Auvergne compte actuellement 32 sections sportives dont 5 en lycée. Leur répartition par district est la suivante :

ALLIER : 7 sections en collège et 2 en lycée ; 4 sont au niveau excellence.

CANTAL : 4 sections en collège et 2 en lycée dont 1 en enseignement agricole ; 3 sont au niveau excellence.

HAUTE-LOIRE : 8 sections en collège et 1 en lycée ; 2 sont au niveau excellence.

PUY-DE-DOME : 8 sections en collège ; 2 au niveau excellence. A noter la fermeture en cette fin d'année scolaire de la section de Riom.

Visites médicales :

Elles se sont déroulées conformément à la procédure mise en place. Elles ont toutes été prises en charge par la Ligue

d'Auvergne suite au partenariat avec la MDS.

### Aides :

32 200 euros ont été versés aux sections après étude de la grille de critérisation mise en place l'année précédente.

1 400 euros sont venus soutenir les frais occasionnés par les 4 sections ayant participé aux finales du championnat de France UNSS.

5 000 euros sont alloués à l'UNSS suite à convention.

Prise en charge des frais de déplacement des écoles (environ 300 enfants) réunies au stade G. Montpied de CLERMONT-FERRAND, le 6 juin, en collaboration avec l'USEP.

### Arbitrage :

Certaines sections ont pu bénéficier d'une sensibilisation à l'arbitrage qui s'est soldée par une validation afin d'arbitrer des compétitions UNSS.

Un document devrait voir le jour émanant de la DTN, information donnée par José ALCOCCER lors de sa visite dans notre Ligue.

### An prochain :

A MONTLUCON, une mise en réseau est prévue sur deux collèges, St Joseph et JJ Soulier. Dans cette ville, un projet devrait voir le jour sur les 4 lycées.

Pour encadrer une section, le DEF sera le diplôme requis.

Nous n'avons aucune certitude pour la prise en charge gratuite des visites médicales.

Le Président,  
Jean-Pierre DEFOUR

# STATUT DES ÉDUCATEURS ET ENTRAÎNEURS DE FOOTBALL

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

La Commission a, comme l'indique les textes fédéraux, statué sur l'encadrement des clubs soumis à obligation. Elle a également assuré le suivi des présences sur le banc de touche.

La Commission a étudié les demandes d'équivalence et validé les diplômes BEF.

Le Président,  
Dominique DRESCOT

# FEMINISATION

## SECTEUR EX-AUVERGNE

### Objectifs :

Élargir le réseau de femmes impliquées dans le Football,  
Accompagner les femmes dans la prise de fonctions,

Féminiser les instances des clubs,

Féminiser l'encadrement féminin au sein des clubs,

« Optimiser » la présence des femmes / mamans / sœurs...  
autour des terrains.

### Les Actions 2016 – 2017 :

#### **« MESDAMES FRANCHISSEZ LES BARRIÈRES »**

- Inviter les femmes à s'engager :

Élaboration d'une Charte accompagnée d'une lettre pour  
aider les clubs,

Présentation de l'action aux AG d'Hiver.

- Mise en place d'un REFERENT « FEMMES »  
ou « FEMINISATION » dans chaque Club :

Afin de mieux accueillir, accompagner et valoriser les  
femmes qui voudraient s'engager en faveur de votre club,  
il serait bon de nommer un référent (ou une référente)  
« FEMMES » ;

Une formation ou un accompagnement est envisagé par la  
Commission Régionale de Féminisation pour les clubs qui le  
souhaiteraient.

Les moyens :

Le Livret « Avec les Féminines soyons encore plus Foot ! »,

La Charte,

Des visites de clubs organisées de janvier à mars par binôme  
(avec un document support).

- Bilan et retour auprès des Clubs de la synthèse  
des visites

Élaboration d'un document synthèse.

- La Journée de la Femme et premiers  
Challenges régionaux de la Féminisation

**Journée de la Femme** : Opération en partenariat avec  
Clermont Foot 63 reconduite :

le vendredi 17 Mars 2017 (Clermont- Foot 63 – Chamois  
Niortais)

Principe : une dirigeante licenciée invite une femme pour  
suivre une information et assister au match de Ligue 2.

Cette année, des témoignages de femmes actrices du  
football auvergnat, ont été présentés. Plus de 200 femmes  
ont répondu présentes à cette sympathique manifestation.

Challenges régionaux de la Féminisation :

La Ligue d'Auvergne, relayée par ses quatre districts, a créé

le 1<sup>er</sup> Challenge de la Féminisation

Il a pour objectif de :

- Valoriser l'implication des femmes dans la vie des clubs,
- Sensibiliser les clubs à la place faite aux femmes au sein de  
leurs structures,
- Impliquer les instances départementales et régionales  
dans une action commune de valorisation.

Deux distinctions sont attribuées par chaque Centre de  
gestion (4 Districts et la Ligue) :

- Un Trophée club : déterminé par le meilleur ratio arrêté  
au 15 février entre le nombre total de licenciés dirigeants,  
éducateurs, arbitres et le nombre de licenciées dirigeantes,  
éducatrices et arbitres féminines (les licenciées  
pratiquantes ne sont pas comptabilisées) ;
- Un Trophée individuel : déterminé par chaque Centre de  
gestion (à l'initiative du représentant de la Commission  
régionale de féminisation dans son district) en faveur  
d'une personne licenciée pour son action remarquable  
pour le développement du football et de la féminisation.

Retour Média : Presse écrite

- Formations (ETR) :

Le District 63 a organisé une formation Module U11 ouvert  
aux jeunes femmes sur le site des MARTRES DE VEYRE (15  
participantes).

### **« LA SEMAINE DU FOOTBALL FÉMININ »**

#### **La Journée Régionale « FESTICAF »**

Organisée à COURNON, le Lundi 8 Mai 2017 - avec près de  
300 jeunes filles âgées de 6 à 12 ans, sans oublier les 100  
bénévoles qui ont participé à ce « FESTICAF ».

### **Actions 2017 EQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE**

#### **Les Ecoles Féminines de Football**

La commission régionale de Labellisation a proposé 10 clubs  
pour un « Label FFF », entériné par le conseil de Ligue.

#### **Les Pratiques Jeunes Féminines**

Challenge Régional U15F à 15 équipes (foot à 8) + 1 Coupe  
Régionale,

Challenge Régional U18F à 10 équipes (foot à 8),

Plateaux spécifiques féminins U6F à U11F : District 43 et mis  
en place dans le District 63 à partir de mars 2017.

#### **L'Arbitrage des jeunes féminines par les jeunes féminines**

Les arbitres assistants des matchs U15F et U18F sont les  
joueuses.

Informations sur l'arbitrage auprès des U15F en stage  
régional.

### **La Construction de la Féminisation LAuRAFoot**

La politique de féminisation se poursuivra au niveau de  
la grande région, en accord avec MM. Bernard BARBET-

Président de la LAuRAFoot, Jean-Claude MILVAQUE-Président délégué, Vincent NOLORGUES - ex-Président Délégué, et le Conseil de Ligue.

Nicole CONSTANCIAS, Présidente de la Commission de Féminisation de la Ligue d'Auvergne et les membres de la Commission souhaitent œuvrer dans ce sens.

Cette politique pourra se mettre en place par Secteurs : Est / Ouest et en coordination avec les Districts.

La Commission s'est réunie une dizaine de fois sous forme de Commissions ou de Commissions restreintes.

Une dernière réunion est prévue fin juin pour établir un bilan annuel et déterminer la politique et les actions de la future Commission de Féminisation de la LAuRAFoot « Horizon 2020 ».

La Présidente,  
Nicole CONSTANCIAS

## FEMININES

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

#### 1°) Nombre de licenciées

Une progression qui se poursuit avec : 20347 licenciées (hors arbitres, déléguées et éducatrices) contre 13619 l'an dernier dont 16188 joueuses contre 10623 avec des effectifs qui ont presque doublés. Souhaitons que cela se poursuive malgré la contre performance de nos bleues à l'euro cet été.

Quelques chiffres :	2016/17	2015/16
Seniors F	6177	5793
U 18 F/U 17 F/U 16 F	2259	1946
U 15 F/U 14 F	2073	1670
U 13 F/U 12 F	1753	1384
Foot Animation F	3826	3114
Futsal senior F	19	43
Futsal U18 F à U 12 F	31	17
Futsal animation	9	2
Licence fédérale F	39	35
Dirigeantes	4169	4096

Avant tout un grand merci aux éducateurs, aux présidents et dirigeants des clubs, parents, aux référents techniques en charge du développement du foot féminin et aux membres des commissions féminines des Districts pour leur participation active à ce résultat.

Ainsi qu'au beau parcours de l'Olympique Lyonnais sur le plan national et sur le plan européen qui expose au mieux le foot féminin dans la conscience collective ainsi que les retransmissions des matchs des bleues.

Le travail doit se poursuivre notamment sur l'arbitrage en partenariat avec les CDA et la CRA pour augmenter les effectifs et inciter les clubs à proposer des joueuses à l'arbitrage, sur l'aide au développement et à la structuration des clubs au niveau féminin, à la labellisation, la mise en place de formations diplômantes d'éducateurs, etc.

#### 2°) Coupe de France Féminine

Organisation des 3 premiers tours régionaux, et programmation des tirages des premiers tours à la Ligue en présence de quelques clubs.

62 clubs inscrits ce qui nous a permis d'avoir 8 qualifiés au 1<sup>er</sup> tour fédéral, des chiffres qui sont stables.

Victoire de l'OL difficilement aux tirs aux buts face au PSG comme un avant-goût de la finale de la champion's league qu'elles gagneront de la même manière.

Bon parcours de nos clubs régionaux notamment du FC St Etienne défait en 16<sup>èmes</sup> de finale.

#### 3°) Championnats régionaux et interdistricts

Organisation de 3 championnats régionaux féminins (Honneur, Honneur régional, U 18 F) et du championnat interdistricts d'accession en Ligue en fin de saison :

Détermination des poules, calendriers, gestion des matchs, suivi des résultats, classement et sanctions si nécessaire.

Le championnat Honneur s'est bien déroulé avec à la conclusion la montée en D2 du club d'Ambilly foot Fem. devenu depuis peu : Croix de Savoie football académie Ambilly féminin. Félicitations au club, joueuses et à l'encadrement pour cette montée.

La contrainte des dates du calendrier reste la même avec fin au 15 mai 2016 qui nous est imposé par la Fédération pour l'organisation de la PAN (phase d'accession au national).

Une descente cette saison du fait de la montée en D2 : Estrablin foot.

- En ce qui concerne la DH organisée en 2 phases, il est à déplorer le forfait général de deux équipes, une dans chaque poule auquel s'ajoute la volonté d'une équipe de ne pas poursuivre à ce niveau. Cela confirme la fragilité de certains clubs qui souhaitent évoluer au plus haut niveau trop rapidement sans assises solides. Il faut une prise de conscience et une réflexion plus importantes des dirigeants quant aux conséquences d'une montée en Ligue avec les contraintes et les obligations à respecter. Montée de Chéran qui retrouve l'Honneur et de Chazay. Descente des deux forfaits plus d'une équipe : Seynod.

- Le championnat U 18 F a vu moins de forfaits : 3, un léger mieux. Bravo au champion l'ASSE 2. Toutes les équipes se représentent l'an prochain dans une poule qui passera à 12 avec la montée validée par leur District des clubs de Chazay et de F. Bourg en Bresse Peronnas 01.

- Championnat interdistricts : bon déroulement de ce championnat avec une nouvelle fois un bon état d'esprit de la part de toutes les équipes participantes. Merci à tous.

Cette année a vu donc la montée de 4 équipes au lieu de 3 pour cause de refus de repêchage d'une équipe.

- Obligations régionales pour les clubs : pour la plupart des clubs, elles sont assez bien respectées. Elles seront allégées en HR l'an prochain, alors que celles en Honneur nous sont imposées par la Fédération.

Les nouveautés votées à l'AG fédérale d'été ainsi que celles votées lors du dernier Conseil de Ligue vous seront présentées à la plénière des clubs à la rentrée début septembre.

#### 4°) Coupe Rhône-Alpes féminine

Nous avons 23 équipes engagées compte-tenu des équipes réserves. 5 tours.

Les tirages ont été effectués conjointement avec ceux des tirages seniors masculins avec la présence de quelques clubs féminins.

Une belle finale jouée en lever de rideau des seniors masculins à Pierrelatte et qui a vu la victoire de l'ASSE 2 face à une bonne équipe du Grenoble Foot 38 2.

Félicitations aux deux équipes pour le bon déroulement de la rencontre.

Merci au club de Pierrelatte pour son très bel accueil et son organisation avec la participation de ses jeunes garçons et filles aux animations tout l'après-midi.

#### 5°) Festival Foot U 13 F Pitch

A Capbreton, cette année l'OL a fini 2<sup>ème</sup> battu d'un demi-point au classement général. Merci aux dirigeants et joueuses pour la belle participation et représentation de la Ligue.

#### 6°) Outils pour les clubs

Les fiches de prêts : peu utilisées : 2 cette année.

Le Pass Foot : pas utilisé à ma connaissance cette année.

#### 8°) Réunions organisées avec la CRF

- Plénière des clubs en début de saison :

Bilan, remise des documents à compléter, présentation des nouveaux règlements, des obligations, échanges, présentation des actions techniques, du programme de développement de l'arbitrage féminin par la CRA, échanges, etc....

- Interdistricts d'accession Ligue : Présence des clubs champions des 6 Districts concernés lors de la réunion programmée fin mai pour l'organisation du championnat d'accession avec de bons échanges.

- Réunions avec les Districts : des réunions ont été organisées avec les Districts durant toute la saison, à l'initiative de la commission régionale technique sous l'égide de Yohan VALLET qui s'est énormément investi et qu'il faut grandement remercier comme tous les techniciens des Districts et les clubs participants à toutes les actions menées cette année, en point d'orgue, la journée à Limonest conclue avec des invitations au match de championnat féminin OL – PSG.

- Réunions avec secteur Auvergnat afin de finaliser les règlements féminins des championnats seniors, coupes de France et coupe L'AuRAFoot et championnat U 18 F. Il faut encore affiner l'organisation du championnat U 18 F.

Enfin, il faut dire que nous nous trouvons dans une période de transition où la fusion avec l'Auvergne se précise de plus en plus et qu'elle impose des changements d'habitudes et de fonctionnement.

Nous vous demanderons d'être tolérants et indulgents, de ne pas hésiter à nous solliciter, à nous interroger, et nous tenterons de faire au mieux dans la mesure de nos moyens.

Merci de votre patience.

L'organigramme de la Ligue a été revu, il n'y a plus de commission féminine mais des référents féminins Est et Ouest au sein de la commission sportive.

Un très grand merci à tous et toutes pour votre travail, votre passion, votre engagement, votre disponibilité, votre tolérance, qui favorisent le déroulement et le développement de ce sport au féminin.

Bonne saison à tous.

La présidente,  
Abtisssem HARIZA





# MEDICALE

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

### Organigramme 2016- 2017

Président : Dr. Gérard SAEZ

Membres :

Dr. Christian BERGER-VACHON (District de LYON et du RHONE)

Dr. Gérald GADES (Comité DROME-ARDECHE)

Dr. Armand DEMMA (District de SAVOIE), jusqu'au 30 juin 2016

Dr. Henri OLAGNIER (District de la LOIRE)

Dr. Christine PFAFF-POULARD (District de l'AIN)

Dr. Philippe RADOSZYCKI (District de SAVOIE)

Dr. Christian SCELLIER (District de l'ISERE)

Médecins : Dr. Jean-Jacques AMPRINO, Dr. François RENAUDIE

Kinésithérapeutes : MM. Yannick MILLET, Sébastien PELLE, Serge ZAÏBET

Représentant du CD de Ligue : M. Aimé MIGNOT

Au nom de l'ETR : Mme Cécile LOCATELLI, MM. Pierre BERTHAUD, Jean-Michel DEGRANGE, Roland SEUX, Yohann VALLET.

### Activités de la Commission Médicale :

↳ Participation aux Conseils de Ligue : Dr. G SAEZ

↳ Suivi des stages de sélection des équipes de jeunes, puis accompagnement de la sélection de Ligue lors des Coupes Nationales, masculines et féminines :

MM. Sébastien PELLE et Serge ZAÏBET, kinésithérapeutes.

### Objectifs :

- prise en charge rapide et adaptée de la pathologie traumatique, avec orientation médicale immédiate si besoin.

- sensibilisation de nos jeunes joueurs à la prévention : hygiène de vie, diététique, étirements, récupération, conduites addictives

↳ Dr. Gérard SAEZ :

Contrôle des dossiers médicaux spécifiques pour les arbitres de Ligue et pour les joueurs U 16 et U 17 sollicitant un surclassement en catégories supérieures, ainsi que pour les "sous-classements".

Dossiers de surclassement contrôlés :

### Saison 2016- 2017 :

- 126 dossiers masculins

- 112 dossiers féminins

- 2 refus.

- 126 dossiers masculins

- 182 dossiers féminins

- 5 refus.

Dossiers de sous-classement : 4 dossiers examinés, transmis au médecin fédéral national, avec retour favorable.

### Arbitres de Ligue :

- 254 dossiers en 2015- 2016.

- 253 dossiers en 2016- 2017

↳ Progression continue de la campagne : « Les gestes qui

sauvent »

↳ Informations et présentations de diaporamas sur «Epilepsie et football», et sur «Commotion cérébrale et football»

↳ Surveillance médicale de réunions Inter-Ligues :

### U 18 masculins Futsal à l'ISLE D'ABEAU :

Dr. David MOURIESSE, M. Julien VIOLA, kinésithérapeute

### U 15 masculins et féminines à HAUTEVILLE :

Dr. Christine POULARD, Dr. David MOURIESSE, M. Julien VIOLA, M. Serge ZAÏBET.

### Espoirs du football U 14 à HAUTEVILLE :

Dr. Christine POULARD, Dr. David MOURIESSE, M. Julien VIOLA.

↳ Participation au B.M.F (Module SANTE-SECURITE)

Dr. Bernard DESCHAMPS, Dr. Christian BERGER-VACHON

↳ EURO 2016 (pour info car non enregistré dans le PV de la saison dernière)

Trois équipes nationales avaient choisi leur camp de base dans notre Ligue.

- ALLEMAGNE à EVIAN

- IRLANDE DU NORD à SAINT-JEAN D'ARDIERES (proche de LYON)

- ISLANDE à ANNECY

Pour chacune de ces équipes (et l'ensemble de leurs délégations : staffs, dirigeants, familles parfois), un environnement médico-chirurgical local important a été mis en place avec permanences téléphoniques et disponibilités d'accueil en urgence : chirurgiens orthopédistes, chirurgiens généralistes, cardiologues, ophtalmologues, ORL, dentistes, radiologues....., et circuits d'urgence privilégiés en hôpital ou clinique.

Ces circuits ont très bien fonctionné, avec des réponses rapides pour examens IRM (ALLEMAGNE), ordonnances (ISLANDE), ou intervention de podologue, ostéopathe... (IRLANDE DU NORD).

Les médecins coordonnateurs pour ces équipes étaient :

Dr. André PRUNIER à EVIAN

Dr. Emmanuel ORHANT à LYON

Dr. Bernard DESCHAMPS à ANNECY

Par ailleurs 10 matchs de l'EURO 2016 ont eu lieu en Ligue Rhône-Alpes, 6 à LYON et 4 à SAINT-ÉTIENNE

Lors de chacun de ces matchs, 2 médecins fédéraux étaient présents pour accompagner et faciliter la prise en charge au CHU, en cas de blessure ou de pathologie urgente, de joueurs et / ou de personnalités.

Le Président,

Dr. Gérard SAEZ



# TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

Le bilan 2016/2017 peut être vu sous un angle quantitatif mais aussi sous un angle qualitatif.

### 1/ Bilan quantitatif.

Nous avons poursuivi l'effort commencé début 2015, ce qui porte le nombre d'actions sur la période 2015-2017 (classements terrains, demandes d'avis préalable,...) à environ 700.

La Ligue dispose ce jour d'une bibliothèque d'environ 150 rapports de visites très illustrés qui donnent une bonne connaissance des terrains et des vestiaires. Ces rapports de visite sont disponibles dans l'onglet document de l'installation correspondante, sur foot 2000.

Ce bilan démontre à lui seul l'activité importante de la commission, activité à laquelle il faudrait ajouter l'ensemble des réponses, par courriel, faites aux clubs, aux mairies,... Une demande doit faire l'objet d'une réponse.

### 2/ Bilan qualitatif.

C'est ce point qui mérite, sur la période 2016 / 2017, le plus d'attention. Nous avons finalisé une procédure informatique pour le traitement des dossiers et nous avons surtout avancé dans une formalisation d'une activité de consultants vis-à-vis des mairies.

#### 2.1/ Procédure informatique.

Aujourd'hui, tout le monde (Mairie, Ligue, Fédération,...) est équipé de moyens informatiques adaptés à la mise en place de procédures simples et rapides. Les dossiers, complets sont envoyés par les mairies, par courriel, sur la boîte mail des terrains. Ils sont vérifiés et ensuite envoyé à la CFTIS ou traités en interne, selon les cas, par un simple clic.

Les pièces transférées par internet, en format DOCX, PDF, sont alors basculées directement dans l'onglet document de Foot 2000.

Cette procédure à l'avantage d'être rapide, mais aussi et surtout de permettre traçabilité et consultations facilitées et le travail de bénévole, à la maison.

#### 2.2/ Consultant.

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, plus particulièrement sur le district Lyon et du Rhône, il y a beaucoup de projets. Des projets de réhabilitation, avec changements de niveaux, avec changements de revêtements et des projets neufs.

L'expérience acquise ce jour montre bien que certains projets sont complexes et qu'il est important de bien veiller à ce que les réalisations soient bien conformes aux niveaux attendus, vis-à-vis de la réglementation des terrains. Il n'y a rien de pire, lors d'un classement d'une installation de voir

qu'il y a des non-conformités.

Cette démarche entre bien dans la demande faite par le Président BARBET, à savoir générer de la satisfaction vis-à-vis des mairies et des clubs. Notez, c'est important, qu'une bonne consultation doit être source d'optimisation des coûts, ce qui est un point clef pour les collectivités territoriales.

Cette démarche conduit à des très belles réalisations, comme c'est le cas à MONTROTTIER, IRIGNY, VOURLES, EVIAN,...et que cela le sera à FRANCHEVILLE, SAINT MARTIN EN HAUT, SAINT JULIEN EN GENEVOIS, SCIEZ,..... la liste est encore longue.

Notez que les courriers de remerciements des mairies sont là pour démontrer l'intérêt de cette démarche.

### 3/ EURO 2016

Lyon et Saint Etienne ont été villes hôtes de l'Euro 2016. A ce titre, l'UEFA a donné des subventions pour la réalisation ou la réhabilitation de terrains dans la ville de Lyon et le département de la Loire.

Nous avons suivi avec la CFTIS tous ces projets et feront en sorte que l'ensemble des projets soient terminés pour fin 2017.

### 4/ CONCLUSION

Sur la période 2015-2017, par la volonté des membres de la commission, par la demande de la fédération que tous les terrains soient classés, le bilan est très satisfaisant à la fois quantitativement et qualitativement. Les objectifs donnés par le Président BARBET ont été suivis.

La commission a créé des liens avec les Districts, les mairies, les clubs, la Fédération, les laboratoires de contrôle, les entreprises qui réalisent les terrains, de façon à ce que les dossiers soient toujours dans des approches optimisées, avec des pré-validations, pour des classements facilités.

Les processus peuvent-être encore améliorés.

Henri BOURGOGNON

#### Confirmations d'éclairage

National : (Niveau 1-2-3-4)	109
Régional : (Niveau 5)	147
Régional : (Niveau Efoot11)	35
Régional : (Niveau Entraînement)	14

#### Classement nouvelles installations

National :	5
------------	---

#### Classement nouvelles installations

Régional : (Niveau E5)	6
Total	335

Roger DANON

**GYMNASES**

Classement	13
Eclairage gymnase	9

Jean Pierre CLARGE

**CONCLUSIONS**

La CRTIS est à la disposition des Clubs et des Collectivités locales pour tous nouveaux projets, une étude préliminaire permet d'éviter de nombreuses erreurs préjudiciables à un classement conforme aux normes fédérales. Ces erreurs ont coûtées très cher sur certains dossiers.

Nous rappelons que les matchs doivent se dérouler sur des terrains classés par la Fédération Française de Football.

La CRTIS remercie les Clubs et Collectivités pour leur excellent accueil réservé à ces membres lors de leurs visites.

Je remercie mes collègues de la commission et les services administratifs de la Ligue pour leur implication et le sérieux mis aux services des Clubs et de leurs collectivités.

Le Président.

Roland GOURMAND

**SECTEUR EX-AUVERGNE**

Au cours de la saison 2016/2017, les membres de la Commission ont siégé en réunion plénière le 12 Septembre 2016. La Commission a organisé 5 réunions mail-téléphone : le 10 Juin - le 11 Août – le 28 Novembre 2016 - le 21 Février et le 20 Avril 2017.

Au cours de ces diverses réunions et suite aux visites réalisées, la Commission a proposé les classements suivants :

**TERRAINS**

Confirmation de classement en niveau 3 :	1
Confirmation de classement en niveau 4 :	3
Confirmation de classement en niveau 5 :	22
Confirmation de classement en niveau 5Sye :	3
Confirmation de classement en niveau 6 :	2
Changement de niveau de classement :	6
Classement Initial en niveau 5 :	2

Classement Initial en niveau 6 :	4
Classement Initial en niveau Foot A11	8
Classement initial en niveau Foot A11Sye :	2
Tests in situ de maintien de classement :	1
<b>Total :</b>	<b>54</b>

**GYMNASES**

Classement Initial en niveau Futsal 3 :	4
<b>Total :</b>	<b>4</b>

**ECLAIRAGES**

Confirmation de classement éclairages fédéraux (E1 à E4) :	34
Confirmation de classement éclairages E5 :	71
Confirmation de classement éclairages EFoot A11 :	2
Classement Initial éclairages E5 :	3
Classement Initial éclairages EFoot A11 :	2
Classement initial éclairages EFutsal 3 :	3
Classement initial éclairage EFutsal2 :	1
Demande d'accord préalable éclairages E5 :	3
<b>Total :</b>	<b>119</b>

La Commission Régionale rappelle que pour tout projet concernant les terrains et leurs équipements, les éclairages, une concertation préalable est nécessaire afin d'éviter toutes erreurs préjudiciables à un classement aux normes fédérales ou entraînant des travaux injustifiés.

Elle rappelle également au club, propriétaires privés et aux collectivités locales que seuls les terrains et installations sportives conformes au Règlement des terrains et classés par la FFF peuvent être utilisés suivant le niveau de compétition pratiqué.

Je remercie les collectivités et les clubs pour le bon accueil réservé lors de nos visites, mes collègues de la Commission pour leur implication et disponibilité, le service administratif de la Ligue pour sa gestion rigoureuse de nos dossiers.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Président,  
Michel DUCHER

## FOOT'Auvergne

Les stages Foot'Auvergne ont dû être «amputés» d'une session durant l'été 2016 : au lieu des 6 en vigueur depuis 2009 (oublions les périodes fastes à 10-12 sessions !), nous n'avons pu proposer que 5 stages, la «faute» au ministère de l'Education Nationale ! En reculant de plus en plus la date des vacances d'été, les stages hébergés dans des locaux scolaires ne peuvent plus être utilisés par absence du personnel local, en vacances à partir du 13 juillet. Ainsi le stage au collège Lucien Colon de LAPALISSE dans l'ALLIER qui attirait chaque été plus de 40 jeunes footballeurs n'a pas pu être ouvert début juillet comme il l'était régulièrement depuis 10 ans.

Malgré tout le bilan global s'est révélé fort satisfaisant avec 186 participants, soit par session une moyenne de 2 points supérieure à celle de l'année précédente.

### Les sites

Le stage du PUY de DÔME au Lycée Louis Pasteur de Marmilhat à LEMPDES, qui lui a pu se faire, a connu une belle réussite avec 40 stagiaires, dont 14 jeunes filles (meilleur score depuis son installation): 26 «internes» et 14 demi-pensionnaires issus des 4 départements auvergnats, avec naturellement une dominante puydômoise.

L'hébergement refait depuis peu, la mise à disposition des 2 minibus, les possibilités nombreuses d'activités annexes grâce à l'espace environnant et aux 2 gymnases du lycée, la toute nouvelle piscine de Lempdes, la qualité des terrains du club local, la mise à dispo des vestiaires du stade durant le séjour qui permet aux enfants d'y laisser leurs affaires (et leur ballon) comme les « pros » (!! ) et de ... ne rien oublier dans les chambres (!! ) sont autant d'atouts pour ce site que nous fréquentons depuis 2010. Les jeunes filles présentes sur ce stage (bonne participation du club de CEBAZAT) ont été encadrées par Yvan CHARVILLAT, entraîneur de l'équipe féminine de D2 du CLERMONT FOOT et de l'intervention de Valérie RIBOULET, CTRF de la Ligue d'Auvergne.

Les 2 sessions qui se sont déroulées dans le CANTAL, au centre du Sédour à RIOM-ès-MONTAGNES ont également vu le nombre de participants en hausse par rapport à l'été précédent. 77 jeunes footballeurs, dont les 3/4 étaient originaires du Cantal, sont venus ou revenus apprécier les nombreuses qualités de ce site qui est désormais le plus ancien ouvert par la Ligue d'Auvergne en 1994. Sa réputation a d'ailleurs franchi les «frontières de la région puisque pas moins de 15 jeunes provenaient de départements extérieurs (Lozère, Cher, Corrèze).

La HAUTE LOIRE a quant à elle proposé comme chaque été 2 séjours au Centre du Cros à RETOURNAC sur la dernière quinzaine de Juillet. 71 participants, dont 1/3 de revenants, nos meilleurs ambassadeurs, sont venus cohabiter avec le centre de vacances propriétaire des locaux, une cohabitation habituelle et génératrice d'échanges entre les différents acteurs.

### L'origine des stagiaires

Depuis notre départ, contraint et dommageable, du Château de Clerlande, site emblématique du Puy de Dôme, la HAUTE-

LOIRE est le département qui fournit le plus de participants avec 35% du nombre total de stagiaires. 18 clubs, dont le club d'accueil de RETOURNAC qui amène à lui seul le quart des stagiaires alligériens, étaient représentés et 2 nouveaux «arrivants»: l'US SUC et LIGNON (8 stagiaires) et Les VILLETES (5 stagiaires).

Le CANTAL et ses 2 sessions confirme sa progression avec 32% de stagiaires et est représenté par 11 clubs. Soulignons la bonne participation de l'US SAINT FLOUR, de l' AFC 2A, du FC JORDANNE, du FC CERRE, de VALLEE de L'AUTHRE, clubs dont, comme chaque été, plusieurs stagiaires étaient issus.

Le PUY de DÔME avec 30 représentants pâtit d'une importante concurrence des clubs de la grande banlieue clermontoise mais a progressé de 5 points (16 % et 12 clubs) par rapport à l'été 2015. Présence déjà soulignée de 8 jeunes filles de CEBAZAT SPORTS.

Enfin l'ALLIER, sans site sur le département, a néanmoins fourni 12 jeunes dans les 5 stages ouverts.

Notons que 20 jeunes, soit 11% de l'effectif global, proviennent de départements extérieurs à la région auvergnate.

### Les catégories

Les U12 et U13 ont représenté 36% de l'effectif global de nos stages, ce qui correspond à des collégiens de 5ème et 4ème.

Les U9- U10- U11 (élèves de CM1-CM2- 6ème) ont représenté le même pourcentage global avec 11,8 % pour chacune de ces 3 catégories, en notant une forte progression des plus jeunes, les U9, par rapport à l'été 2015 (2,3%).

Enfin le dernier tiers de l'effectif est dû aux U14 et U15 avec un petit apport des 5 U16 qui ont participé à cette session estivale.

### L'encadrement

Comme chaque année, l'encadrement a été adapté au nombre de stagiaires de chaque session en respectant évidemment les textes en vigueur. Tous les stages ont eu un directeur diplômé plus des éducateurs (2, 3 ou 4 selon le nombre de stagiaires), tous diplômés eux aussi. Ces différents encadrants avaient déjà tous travaillé sur les stages Foot'Auvergne depuis plusieurs années. Ajoutons que certains d'entre eux sont employés dans les districts et que la CTRF, Valérie RIBOULET, et le CTRA, Vincent GENE BRIER, sont intervenus dans 2 stages.

### Bilan financier

Les mesures prises par la commission Foot'Auvergne en janvier 2016 (légère augmentation du prix du stage, disparition de l'activité exceptionnelle du jeudi après midi très appréciée mais aussi très onéreuse) ont permis de revenir à un équilibre financier indispensable.

### L'avenir

Avec la fusion des régions et la création de la LauraFoot, nous,

membres de la commission Foot'Auvergne, ne savions pas si les stages pourraient être reconduits en 2017. La réponse positive nous fut apportée mi février et nous a rempli d'aise même si cela posa quelque problème pour les dates dans certaines structures. Ainsi les stages Foot'Auvergne, créés en 1989 par 4 «illuminés» de la commission technique de la Ligue d'Auvergne vont pouvoir entamer durant l'été 2017 leur 29ème saison et peut être fêter en 2018 leurs «noces de perle»!

Alors comme l'a écrit Raymond VERNAY, initiateur de ces stages, le lundi 3 juillet 1989, sur le tableau de la salle de vie du Château de Clerlande devant la trentaine des premiers participants:

«La chance sourit aux audacieux: alors fonçons!»

Pour terminer, remerciements au personnel de la Ligue et notamment à Nathalie pour son remarquable travail de préparation, à « Numéro 10 » fournisseur de la dotation des cadres, aux municipalités et présidents des clubs qui mettent chaque été à notre disposition leurs installations sportives et enfin aux institutions qui nous permettent de continuer à faire plaisir à de nombreux jeunes footballeurs et footballeuses auvergnats.

Le Président,  
Joël REJAUD

## SECURITE

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

#### BILAN D'ACTIVITES DE LA SAISON 2016 - 2017

##### Septembre 2016

Sécurisation des rencontres des 3° et 4° Tour de la Coupe de France :

- FO Bourg - Anancy
- Bressans FC - Aix les Bains
- Belle Etoile Mercury - Chasselay
- Saint Fons - Andrézieux
- Lyon Ménival - Rhône Vallée
- US Villars - Villefranche
- Chabeuil - AS St Priest
- Mos 3 – Montelimar
- Pontcharra – Roannais F 42

Sécurisation de la rencontre de Championnat HR : Oyonnax – St Priest.

Sécurisation de la Rencontre de CFA : O Lyonnais - Grenoble F 38.

##### Octobre 2016

Participation au Séminaire des Référénts Régionaux de la Sécurité à Clairefontaine les 10 et 11 octobre.

15/10 : Formation à la Sécurité des Clubs Futsal de la Ligue Rhône-Alpes.

15/10 : Sécurisation de la rencontre de CFA : FC Villefranche – Grenoble F 38;

Sécurisation des rencontres des 5° et 6° Tours de la Coupe de France :

- Veauche – Cote Chaude St Etienne
- Domtac - As St Priest
- US Métare Saint Etienne - Chasselay
- Villefontaine - Belleville/ Saône

- FC Anancy - Grenoble F 38
- FC Eyrieux/Embroye - Vaulx en Velin
- Val Lyonnais - Sud Azergues
- Roannais F 42 - Montélimar
- FC Vaulx – Chasselay
- Sud Azergues – Saint Marcellin
- Valence FC – Andrézieux
- Aix les Bains – Grenoble F 38 ( stade de Chambéry)
- Belleroche – Cote Chaude St Etienne
- Manival St Ismier - Lyon Duchère
- Marignier – Cluses

Sécurisation de la rencontre de CFA :

- Andrézieux - Grenoble F 38

##### Novembre 2016

Sécurisation des rencontres du 7° Tour de la Coupe de France :

- FC Vaulx en Velin - Hyères
- Cote Chaude St Etienne – Consolat Marseille
- Bord de Saône – Ajaccio
- Miserieux Trévoux - Grenoble F 38
- Belleville/ Saone – Savigneux
- Cluses – Borgo
- Saint Marcellin - Rousset

Sécurisation de la rencontre de CFA :

- Anancy / Grenoble F.38

##### Décembre 2016

Sécurisation des rencontres du 8° Tour de la Coupe de France :

- Cluses – AJ Auxerre
- Saint Marcellin – Troyes
- Belleville/ Saone – Besançon

Sécurisation de la rencontre de Coupe de France féminine :

- ETG/Ambilly - Olympique Lyonnais

Janvier 2017

Sécurisation des rencontres de 32<sup>e</sup> de Finale de la Coupe de France :

- Hauts Lyonnais – CA Bastia

Février 2017

Sécurisation des rencontres de Coupe Gambardella Crédit Agricole :

- Cruas – Olympique de Marseille
- Lyon Duchère - Besançon
- L'Étrat – AJ Auxerre

Mars 2017

Sécurisation des Finales régionales Jeunes et féminines Seniors à Seyssinet.

Sécurisation match Coupe Gambardella Crédit Agricole :

- Lyon Duchère RC Lens

Sécurisation rencontre de Futsal Championnat de France de D2 :

- Pont de Claix – Pfastall

Participation au Dispositif de sécurité du Match International France A Espagne au Stade de France à Saint Denis

Avril 2017

Préparation organisation - Sécurité Finale Coupe Régionale Futsal à Neuville /Saone

Mai 2017

Sécurisation de la journée Football pour Tous à Vienne 38.

Sécurisation de la Journée des finales Régionales U 13 à la MOTTE Servolex.

Sécurisation de la Finale de la Coupe Rhône-Alpes de Futsal à Neuville / Saône.

Préparation Organisation Sécurité des Finales Coupe Rhône-Alpes.

Sécurisation dernier match de championnat CFA : Chasselay – Grenoble F 38

Juin 2017

Sécurisation des Finales de la Coupe Rhône-Alpes à Pierrelatte 26.

Formation Sécurité des Clubs Futsal Rhône-Alpes.

**Bilan Chiffré :**

**Intervention sur 57 manifestations au total au cours de la saison, dont :**

- **28 matches pour le compte de la .LRAF,**
- **23 matches pour le compte de la FFF**

Le Président,  
Gilles ROMEU

## PREVENTION

### SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

La Commission Régionale de Prévention a centré son activité autour de l'Observatoire des comportements, du dispositif des matches sensibles, du Programme Éducatif Fédéral et du développement de plusieurs thématiques : la santé (diététique), le Handicap (engagement citoyen) et la gestion des conflits (fairplay).

#### 1/ Observatoire des comportements :

La Commission a réalisé un bilan de l'Observatoire des comportements, en fin de saison 2016/2017.

#### 2/ Matches sensibles :

La Commission coordonne le Dispositif de gestion des matches sensibles en lien avec les Commissions Sportive, de Discipline, des Délégués, d'Arbitrage et de Sécurité.

Rappel : les matches pour lesquels des incidents ont été identifiés sont classés en matches sensibles si les deux clubs concernés sont amenés à se rencontrer à nouveau et après validation par les différentes commissions.

Les matches « aller » sont préparés avec les données des

incidents qui ont eu lieu sur les matches de janvier à juin de la saison précédente. Les matches « retour » sont préparés en fonction des incidents des matches « aller ».

3 niveaux sont établis avec des actions préventives par niveau d'incident

NIVEAUX DE RISQUES	ACTIONS PREVENTIVES
3	Le chargé de la sécurité s'occupe de la sécurisation de la rencontre en contactant les clubs concernés, l'Officier Référent Sport (police, gendarmerie) qui contactera la préfecture. Une réunion de sécurité est mise en place.
2	Un courrier est adressé aux 2 clubs concernés et l'information est donnée aux Commissions des délégués et des arbitres.
1	Un courrier de sensibilisation est adressé aux 2 clubs .

Le Dispositif mis en place sur le secteur est (ex-Rhône-Alpes) a été repris par la F.F.F. et cité dans le Guide de prévention de la FFF, comme référence par la Commission Nationale des actions citoyennes et sociales.



Le nombre de matches sensibles est fixe depuis plusieurs saisons, avec la gestion de 100 matches sensibles chaque saison.

Pour la saison 2016/2017, 100 matches ont été déclarés en matches sensibles (niveau 1 ou 2), dont :

50 matches de niveau 1 et 50 matches de niveau 2.

56 matches en seniors et 44 matches en jeunes.

Matches ALLER (d'août 2016 à janvier 2017) : 40 matches mis sensibles.

Matches RETOUR (de février à mai 2017) : 60 mis sensibles.

Nous constatons que 90% des matches sont concentrés sur 5 mois : septembre (18%), octobre (14%), mars (18%), avril (22%), mai (19%).

Pour la saison 2016/2017, il a été recensé plus d'incidents sur les matches sensibles que les années précédentes (11%) alors que nous n'avions que 2% d'incidents sur les matches sensibles, les saisons précédentes.

Les matches sensibles sont concentrés sur les catégories seniors (32%) et U19 (24%).

### 3/ Programme Éducatif Fédéral

Calendrier :

D'août à octobre 2016 : la Ligue avec les Districts ont travaillé sur le lancement du Programme Éducatif Fédéral.

De novembre à décembre 2016. : mise en place de plusieurs réunions décentralisées pour le lancement du PEF avec les clubs sur tout le territoire du secteur est (ex-Rhône-Alpes) : une réunion dans chaque District.

De janvier à juin 2017 : retour des fiches actions des clubs. Les clubs engagés doivent retourner une fiche action qui résume et présente l'action éducative qui a été mise en place auprès des jeunes.

Les fiches actions sont disponibles sur le site de la Ligue à « prévention » rubrique PEF.

Au 31 juillet 2017, 242 clubs étaient engagés dans le PEF dont :

District de l'AIN : 36 clubs engagés.

District Isère : 58 clubs engagés.

District de Drôme-Ardèche : 29 clubs engagés.

District de la Loire : 32 clubs engagés.

District de Lyon et du Rhône : 53 clubs engagés.

District de Savoie : 27 clubs engagés.

District de Haute-Savoie Pays de Gex : 26 clubs engagés.

Pour la saison 2016/2017, 336 fiches actions ont été retournées à la LRAF et mises sur le site internet. 96 clubs ont retourné des fiches actions soit quasiment un club sur deux.

Tableau : répartition des fiches actions par thématiques

Santé : 72	Engagement citoyen : 80	Environnement : 30
Fair play : 33	Règles du jeu et arbitrage : 68	Culture foot : 53

### 4/ Interventions de sensibilisations sur la diététique

Pour la 5<sup>e</sup> saison consécutive, la Commission Prévention a poursuivi son travail dans le domaine de la Santé, en travaillant avec une Diététicienne-Nutritionniste, en stage à la LAuRAFoot, dont les missions ont portées sur 3 axes : des actions de sensibilisation dans les clubs, la restauration et la création d'outils (jeu de 7 familles), formation des éducateurs.

Lors de ces quatre 1<sup>ères</sup> années, au total, 91 interventions auprès de 58 structures ont été réalisées touchant plus de 3300 personnes sensibilisées à la nutrition.

Cette saison 2016-2017, a permis de poursuivre ce travail effectué en amont, avec des interventions dans 27 structures footballistiques, sensibilisant pas moins de 1297 personnes. La dynamique est similaires voire supérieure à celle des saisons précédentes, révélant ainsi la forte demande. Cette hausse s'explique notamment par une forte participation des parents et des différents éducateurs et encadrants de chacun des clubs, augmentant le nombre de participant aux interventions.

23 clubs ont pu bénéficier d'une sensibilisation auprès de leurs licenciés (OLYMPIQUE ST MARCELLIN-FC ANNECY-FC CROLLES BERNIN-CF ESTRABLIN-FC CHÉRAN-FC DE SALAISE-AS VILLEFONTAINE-ST ETIENNE UC TERRENOIRE-FC BOURGOIN-JALLIEU-US ANCÔNE-MDA FOOT-FC LA TOUR ST CLAIR-AS NEYDENS-L'Ô. ST QUENTINOIS FALLAVIER-FCS RUMILLY ALBANAIS-OL FÉMININ-AIN SUD FOOT-TOURNOI FÉMININ U13-U15 DE LIMONEST-ETG AMBILLY-2 ROCHERS FC-CLAIX FC-FC CROIX-ROUSSIEN-OLYMPIQUE ST MARCELLIN).

5 actions de sensibilisations ont été réalisées sur des actions ou évènements de la LAuRAFoot (formations des éducateurs, RID U13 et U15 féminin, Pôles Espoirs Féminin et sections sportive filière arbitrage).

2 actions de sensibilisations ont été menées dans le cadre du partenariat mené avec la Ligue de handisport ARA et la Ligue de sport adapté ARA (Foot pour Tous).

4 actions de sensibilisations ont été conduites au niveau départemental auprès des sections sportives du District de Lyon et du Rhône, de Haute-Savoie Pays de Gex et de l'Ain. Et une formation a été réalisée auprès des membres de la Commission médicale du District de l'Isère.

Lors des interventions au sein de ces structures, différentes

catégories d'âges (U6 à U19 et seniors) ont pu bénéficier des interventions de la diététicienne lors de cette saison 2016-2017, comme représenté à travers le graphique suivant. Des interventions ont également eu lieu auprès d'éducateurs de la LAuRAFoot mais également de la Ligue Handisport AuRA, des médecins du District de l'Isère (dont fédéraux), tout comme les parents de sportifs, conviés à ces interventions de sensibilisation.

### 5/ Handicap

En lien avec la Commission foot diversifié présidé par Gilbert MARTIN, la Commission Prévention a travaillé avec les Ligues Auvergne-Rhône-Alpes de Sport Adapté et de Handisport. Elles ont eu pour objectif général la mise en place des conventions.

#### A/ Sport Adapté

- Championnat régional de sport adapté

LA LAuRAFoot a accompagné la ligue de Sport adapté sur le Championnat Régional au niveau de la communication (cf. site internet rubrique handicap dans prévention), de la mise à disposition gratuite d'arbitres officiels et pour les récompenses en fin de saison.

5 journées ont été organisées :

Journée de brassage à BOURG EN BRESSE : le 5 novembre 2016.

1<sup>er</sup> plateau à St Etienne, le 26 novembre 2016.

2<sup>ème</sup> plateau à AUBENAS, le 18 mars 2017.

3<sup>ème</sup> plateau à VIENNE, 8 avril 2017.

Plateau final à CHAMBÉRY, le 29 avril 2017.

Pour la première fois un plateau futsal sport adapté a été organisé à ROMANS : le 14 janvier 2017.

- Formation :

Deux journées de formation (dans le cadre du BMF ont été organisées auprès des éducateurs, avec un point théorique et pratique :

le 14 mars 2017 à VIRIAT.

le 24 janvier 2017 à ANNECY.

- Sensibilisation :

Le 15 février 2017 au Lycée R. DOISNEAU : sensibilisation des filles du Pôle Espoirs Féminin (23 joueuses) afin de préparer la mise en pratique sur l'opération «Foot pour Tous» du 3 mai 2017.

Le 28 mars 2017 au siège de la LAuRAfoot, sensibilisation des jeunes arbitres (11) de la Section Sportive Arbitrage afin de préparer la mise en pratique sur l'opération «Foot pour Tous».

- Questionnaire :

La commission mixte a réalisé une enquête auprès des clubs de l'ex-secteur Rhône-Alpes : une centaine de clubs ont répondu. L'enquête va servir de base de travail pour la saison 2016/2017.

- Foot pour Tous : deuxième édition

Cette manifestation a lieu au Stade de Malissol à Vienne avec

la participation du club FC PAYS VIENNOIS et des mairies de Vienne et de Pont Évêque. Cette année, il y a eu 227 inscrits (+50 personnes comparativement à l'année dernière).

L'objectif est de faire découvrir la pratique football à un public ayant un handicap mental ou psychique et de les amener à avoir une pratique régulière en club.

Ils proviennent de 24 établissements différents (ITEP / IME/ Foyer / SAJ / CAJ/ IMPro / SESSAD etc.) essentiellement de l'Isère (11), du Rhône (8) mais aussi cette année de la Loire (2), de l'Ain (1), de la Savoie (1) et de la Drôme (1). Ce qui représente 9 établissements supplémentaires par rapport à l'année dernière.

Nombre de jeunes (-20 ans) = 93 dont 4 féminines

Nombre d'adultes (+20 ans) = 137 dont 20 féminines

Nombre de licenciés FFSA : 121

Nombre de non licenciés FFSA : 106

Sur ces 227 inscrits, 204 ont participé le 3 mai.

Déroulement de la journée : le matin 6 ateliers football et deux ateliers éducatifs ont été mis en place dont un portant sur la santé avec une diététicienne.

Après-midi : plateau de foot à 7.

#### B/ Handisport

- Arbitrage :

Un arbitre de la Ligue a officié sur les journées du championnat Foot Fauteuil.

- Sélection : équipe régionale

3 journées de sélection ont été réalisées en coopération avec David CAZANOVE du DIF.

4 jeunes ont été contactés par des clubs. Le groupe d'âge était de 12/14 ans et 17/20 ans.

- Retour questionnaire :

35 clubs sont intéressés pour accueillir un public avec un handicap moteur.

- Championnat régional de foot fauteuil : la coupe Rhône-Alpes devient le challenge Régional. 12 équipes et 80 joueurs.

Le 8 novembre 2016 à ST CHAMOND.

Le 14 février 2017 à St ALBAN AS.

Le 13 juin à PONT DE CHERUY.

### 6/ Conclusion

La Commission Prévention tient à remercier tous les acteurs de la LAuRAFoot, des Districts et des clubs qui ont participé et ont contribué à la réalisation et à la réussite des actions.

Le Président,

Yves DESCHAMPS

## F.A.F.A.

## SECTEUR EX-RHÔNE-ALPES

INTRASTRUCTURES							
PORTEUR PROJET	Nombre de DOSSIERS	DOSSIERS rejetés	Montants des travaux par District	Montants Subventions par District	Montants Subventions demandées	Montants Subventions attribuées	Montants non utilisés
AIN	12	1	1 461 511,00 €	75 712,00 €	75 712,00 €	72 200,00 €	3 512,00 €
ISERE	8	1	2 224 899,00 €	104 775,00 €	103 200,00 €	102 400,00 €	800,00 €
DROME-ARDECHE	5	2	531 785,00 €	94 554,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	0,00 €
LOIRE	15	1	3 213 127,00 €	154 166,00 €	154 166,00 €	152 100,00 €	2 066,00 €
LYON RHONE	22	4	7 462 588,00 €	142 488,00 €	158 900,00 €	158 900,00 €	-16 412,00 €
SAVOIE	6	0	1 547 013,00 €	62 821,00 €	93 421,00 €	93 400,00 €	-30 600,00 €
Hte SAVOIE PAYS de GEX	8	1	619 636,00 €	86 708,00 €	56 100,00 €	56 100,00 €	30 608,00 €
TOTAL LIGUE	76	10	17 060 559,00 €	721 224,00 €	725 499,00 €	719 100,00 €	2 124,00 €

Les montants non utilisés par districts sont non indicatifs car la répartition est en fonction des dossiers rejetés, et des apports complémentaires.

TRANSPORTS				EMPLOIS			
PORTEUR PROJET	Nombre de DOSSIERS	DOSSIERS annulés ou rejetés	Montants Subventions attribuées	PORTEUR PROJET	Nombre de DOSSIERS	DOSSIERS annulés ou rejetés	Montants Subventions attribuées
AIN	6	1	85 200,00 €	AIN	3	2	4 000,00 €
ISERE	1	1	0,00 €	ISERE	2	1	4 000,00 €
DROME-ARDECHE	4	1	54 000,00 €	DROME-ARDECHE	1	1	4 000,00 €
LOIRE	2	2	37 100,00 €	LOIRE	1	0	
LYON RHONE	0	0		LYON RHONE	4	1	12 000,00 €
SAVOIE	0	0		SAVOIE	1	0	4 000,00 €
Hte SAVOIE PAYS de GEX	1	0	18 400,00 €	Hte SAVOIE PAYS de GEX	0	0	
TOTAL LIGUE	14	5	194 700,00 €	TOTAL LIGUE	12	5	28 000,00 €

BONS DE FORMATIONS						
	BONS ATTRIBUES EN SEPTEMBRE	BONS SUPPLEMENTAIRES	BONS JUSTIFIES AU 12 JUIN	TOTAL SAISON	BONS A JUSTIFIES	
AIN	106	90	169	196	27	
ISERE	157	0	157	157	0	
DROME-ARDECHE	157	0	124	157	33	
LOIRE	157	50	224	207	-17	+ 17 justifiés
LYON RHONE	262	300	533	562	29	
SAVOIE	54	213	231	267	36	
Hte SAVOIE PAYS de GEX	157	200	303	357	54	
TOTAL LIGUE	1050	853	1741	2594	162	

# **Bilan financier de la saison 2016-2017**



# CHARGES

CHARGES	Prévisionnel 2016 / 2017	Réalisé 2016 / 2017
	Cumul	
<b>ACHATS ADMINISTRATIFS</b>	2 128 150,00	2 221 735,88
CLUBS	1 427 000,00	1 423 765,28
FRAIS de CHANGEMENT DE CLUB	135 000,00	151 305,00
AFFRANCHISSEMENTS	119 000,00	134 593,54
FOURNITURES & IMPRIMES	81 000,00	87 233,92
REGLEMENTATION GENERALE	35 200,00	35 669,36
CREDIT BAIL / LOCATIONS	291 450,00	359 909,37
MAINTENANCE ORDINATEURS	39 500,00	29 259,41
<b>FRAIS GENERAUX</b>	932 100,00	1 211 206,51
EAU / GAZ/ ELECTRICITE	104 500,00	80 631,01
TELEPHONE	23 000,00	40 661,58
ENTRETIEN - REPARATIONS	266 000,00	185 172,45
HONORAIRES	240 000,00	109 296,45
IMPOTS	45 100,00	643 120,90
ASSURANCES LRAF	85 500,00	41 132,11
FRAIS FINANCIER & AUTRES DEPENSES	168 000,00	111 192,01
<b>COMPETITIONS</b>	301 000,00	335 230,87
COUPES & MATCHES INTERNATIONAUX	25 000,00	53 017,45
DETECTIONS / SELECTIONS	276 000,00	282 213,42
Foot masculin	137 000,00	142 135,98
Foot féminin	63 000,00	62 454,52
Les Espoirs du Foot	33 000,00	37 500,00
	-	-
Rassemblement Inter Sections foot Etudes	15 000,00	16 988,00
Futsal	28 000,00	23 134,92
<b>FONCTIONNEMENT &amp; ORGANISATION</b>	364 000,00	352 334,11
<b>INSTANCES</b>	364 000,00	352 334,11
Conseil de Ligue	17 500,00	49 346,37
Bureaux pléniérs & restreints	2 500,00	2 388,64
Collège des présidents	1 500,00	2 877,04
ASSEMBLEES GENERALES	32 500,00	85 293,61
ASSEMBLEES FEDERALES	28 000,00	30 803,18
Représentations Ligue & FFF	4 000,00	3 758,25
Réunions FFF	-	-
Permanence ligue	8 000,00	8 200,00
RENONCIATION AUX IK DES BENEVOLES	25 000,00	26 780,10
REUNIONS CLUBS DEBUT DE SAISON	19 000,00	16 070,87
Autres (frais de mission, groupe de travail)	31 500,00	26 008,85
Frais de réception	25 000,00	23 184,22
Repas commissions	6 500,00	13 037,24
Déplacement lié à la Fusion / Tournée des popotes	135 000,00	64 585,74
Restauration	-	-
<b>COMMISSIONS</b>	866 730,00	989 399,50
<b>TECHNIQUE</b>	302 440,00	389 828,45
<b>FORMATIONS</b>	132 900,00	243 724,78
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES	38 740,00	21 768,70
POLE FEMININ	78 000,00	77 573,59
Labellisation écoles FFF	14 000,00	12 956,42
Fonctionnement	38 800,00	33 804,96
Formation FFF	-	-
<b>ARBITRES</b>	304 600,00	344 435,05
Stages Arbitres	55 900,00	74 860,56
Frais Observations	62 700,00	91 675,29
Frais Arbitrage Fédéral	166 000,00	154 170,27
C.R. Sport Etudes Arbitres	3 000,00	3 000,00
FIDELISATION & DIVERS ARBITRES	9 000,00	9 000,00
Fonctionnement + Divers	8 000,00	11 728,93



# CHARGES

CHARGES	Prévisionnel 2016 / 2017	Réalisé 2016 / 2017
<b>DELEGATIONS</b>	35 200,00	52 012,82
Frais Délégation		45 252,82
Fonctionnement		6 760,00
<b>FORMATION VERS LES CLUBS</b>	20 700,00	-
Fonctionnement	5 700,00	
<b>BUDGET</b>	15 000,00	
<b>ETHIQUE ET LUTTE CONTRE VIOLENCE</b>	50 000,00	19 765,91
<b>AUTRES COMMISSIONS</b>	153 790,00	183 357,27
<b>PERSONNEL</b>	3 530 200,00	3 119 235,70
<b>SALAIRES BRUTS &amp; CHARGES</b>	3 402 000,00	2 974 561,72
<b>TAXES DIVERSES</b>	25 000,00	40 350,15
<b>PERSONNEL INTERIMAIRE</b>	10 000,00	1 839,63
<b>AUTRES</b>	93 200,00	102 484,20
<b>RECOMPENSES &amp; SUBVENTIONS</b>	1 536 727,00	1 978 329,64
<b>RECOMPENSES &amp; PRIX</b>	177 500,00	146 702,82
<b>SUBVENTIONS DISTRICTS</b>	1 269 147,00	1 718 333,23
Subventions LRAF	563 864,00	993 102,20
Subventions FFF	108 783,00	
Subventions Contrat objectif FFF	581 500,00	615 231,03
Subventions PEFA	15 000,00	-
<b>AIDE AUX DISTRICTS</b>	-	110 000,00
<b>SUBVENTIONS DIVERSES</b>	90 080,00	113 293,59
<b>COMMUNICATION &amp; PUBLICATIONS</b>	86 000,00	23 095,17
<b>POLE COMMUNICATION</b>	23 000,00	
<b>PROMOTION</b>	63 000,00	23 095,17
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	55 000,00	142 080,90
Pénalités & Amendes Fiscales Pénales		
Pertes s/créanciers recouvrable		
Pertes exceptionnelles		
Charges s/exercice antérieur		
Perte s/exercice antérieur		
<b>DOTATIONS EXERCICE</b>	527 839,00	650 032,93
<b>AMORTISSEMENTS</b>	463 000,00	484 032,93
Amortissements Ligue	-	
Amortissements Gerland	-	
<b>DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	64 839,00	166 000,00
Dotations clients		
Dotations aux amortissements		
Dotations prov risque et charges exceptionnelle		
<b>IMPREVUES ou EXCEPTIONNELLES</b>	100 000,00	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		11 022 681,21
<b>EXCEDENT</b>		112 831,19
<b>TOTAL GENERAL</b>	10 427 746,00	11 135 512,40

# PRODUITS

PRODUITS	Prévisionnel 2016 / 2017	Réalisé 2016/2017
<b>CLUBS</b>	6 738 500,00	7 354 083,01
COTISATIONS de LIGUE	129 500,00	124 438,40
LICENCES - ASSURANCE - MUTATION	6 025 500,00	6 520 336,44
BROCHURES & ANNUAIRES	87 000,00	108 780,00
PENALITES	426 000,00	502 415,78
AUTRES PRODUITS	70 500,00	98 112,39
<b>STAGES / FORMATION</b>	336 000,00	384 965,81
<b>SUBVENTIONS</b>	1 841 631,00	2 081 651,40
SUBVENTIONS FFF	1 634 631,00	1 928 545,40
SUBVENTIONS DRJSCS	114 000,00	114 287,50
SUBVENTIONS REGION	93 000,00	38 818,50
<b>COMPETITIONS</b>	276 000,00	251 109,14
COMPETITIONS NATIONALES	105 000,00	81 859,74
COMPETITIONS / COUPES REGIONALES	171 000,00	169 249,40
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	883 548,00	628 448,58
PARTICIPATION AUX SALAIRES	423 548,00	248 945,95
AUTRES	435 000,00	352 722,53
RENONCIATION AUX IK DES BENEVOLES	25 000,00	26 780,10
<b>AUTRES PRODUITS</b>	276 067,00	250 613,10
PRODUITS FINANCIERS	76 000,00	82 414,98
REPRISES SUR PROVISIONS	20 000,00	53 592,48
PARTENARIAT/SPONSORING/PUBLICITE	163 000,00	108 449,64
LOCATIONS	16 400,00	5 156,00
AUTRES	667,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	10 351 746,00	10 950 871,04
<b>PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEURS</b>	40 000,00	184 641,36
<b>EXCEPTIONNELS</b>	36 000,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	10 427 746,00	11 135 512,40



**In Extenso**

## ATTESTATION

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de ASSOCIATION LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL relatifs à la période du 01/07/2016 au 30/06/2017 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	19 053 069 €
Produits d'exploitation	10 868 456 €
Résultat net Comptable :	112 831 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHARBONNIERES

Le 20/10/2017

THIERRY SIMARD  
Expert Comptable Associé

## In Extenso

## Bilan Actif

Bilan Actif	Au 30/06/2017			Au 30/06/2016
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 156	2 156		
Fonds commercial				
Autres	8 500 000	231 423	8 268 577	
Immobilisations en cours				
Avances				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	385 426	25 167	360 259	53 601
Constructions	4 251 769	2 402 859	1 848 910	274 129
Installations tech., matériel et outillages industriels	56 523	48 738	7 786	
Autres	1 066 559	693 269	373 290	112 161
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	27 377		27 377	22 371
Autres				
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>14 289 810</b>	<b>3 403 612</b>	<b>10 886 198</b>	<b>462 263</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL ( II )</b>				
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements	46 868		46 868	64 962
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (2)</b>				
Usagers et comptes rattachés	606 810	26 701	580 109	233 622
Autres	316 906	60 000	256 906	877 428
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>3 539 531</b>		<b>3 539 531</b>	<b>3 665 498</b>
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
Disponibilités	3 665 419		3 665 419	285 877
Charges constatées d'avance (2)	78 037		78 037	30 097
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>8 253 572</b>	<b>86 701</b>	<b>8 166 870</b>	<b>5 157 483</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler( IV )				
Primes de remboursement des emprunts ( V )				
Ecart de conversion actif( VI )				
<b>TOTAL GENERAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>22 543 382</b>	<b>3 490 313</b>	<b>19 053 069</b>	<b>5 619 746</b>
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs net à réaliser :				
- Acceptés par les organes statutairement compétents				
- Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

In Extenso

## Bilan Passif

Bilan Passif	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016
	Net	Net
<b>Fonds Propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 263 620	3 758 115
Ecarts de réévaluation		
Réserves	56 272	56 272
Report à nouveau	885 496	
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	<b>112 831</b>	<b>156 688</b>
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	149 376	94 236
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>6 447 595</b>	<b>4 065 311</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>Provisions et fonds dédiés</b>		
Provisions pour risques	50 000	
Provisions pour charges	672 000	442 000
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>722 000</b>	<b>442 000</b>
<b>Emprunts et dettes (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses	9 426 966	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	38 991	124 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 230 123	267 644
Dettes fiscales et sociales	587 699	308 917
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	558 164	363 043
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	41 531	48 233
<b>TOTAL ( IV )</b>	<b>11 883 473</b>	<b>1 112 436</b>
Ecart de conversion passif ( V )		
<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( I à V )</b>	<b>19 053 069</b>	<b>5 619 746</b>
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		



In Extenso

## Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/07/2016 au 30/06/2017			Du 01/07/2015 Au 30/06/2016
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Vente de marchandises	113 472		113 472	
Production vendue biens	6 070 039	58 418	6 128 456	3 610 760
Production vendue services	1 429 532		1 429 532	937 031
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>7 613 043</b>	<b>58 418</b>	<b>7 671 461</b>	<b>4 547 791</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 081 651	1 533 437
Reprises sur prov., amortis., dépréciation et transferts de charges			682 041	358 878
Cotisations			74 231	105 672
Autres produits (hors cotisations)			359 072	108 588
<b>TOTAL ( I )</b>			<b>10 868 456</b>	<b>6 654 367</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises			6 802	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			805 521	391 208
Variation de stock matières premières et autres appro.			75 338	(31 815)
Autres achats et charges externes			3 599 891	2 749 778
Impôts, taxes et versements assimilés			827 616	126 283
Salaires et traitements			1 972 292	1 118 732
Charges sociales			934 539	580 994
Dotations aux amortissements sur immobilisations			484 033	54 193
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				18 320
Dotations aux provisions			192 071	
Autres charges			1 891 866	1 559 830
<b>TOTAL ( II )</b>			<b>10 789 966</b>	<b>6 567 523</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>			<b>78 490</b>	<b>86 845</b>
Excédent ou déficit transféré ( III )				
Déficit ou excédent transféré ( IV )				
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun ( III - IV )</b>				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			82 415	69 826
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différence positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL ( V )</b>			<b>82 415</b>	<b>69 826</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			83 498	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
<b>TOTAL ( VI )</b>			<b>83 498</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>			<b>(1 083)</b>	<b>69 826</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>			<b>77 406</b>	<b>156 671</b>

**In Extenso****Compte de résultat (Suite)**

Compte de résultat (Suite)	Du 01/07/2016 Au 30/06/2017	Du 01/07/2015 Au 30/06/2016
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	125 820	1 632
Sur opérations en capital	59 881	14 289
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>185 701</b>	<b>15 921</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	143 141	8 606
Sur opérations en capital	62	7 164
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>143 202</b>	<b>15 769</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>42 499</b>	<b>152</b>
Impôts sur les bénéfices ( IX )	7 074	135
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ( X )		
Engagements à réaliser sur ressources affectées ( XI )		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII + X )</b>	<b>11 136 572</b>	<b>6 740 114</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + XI )</b>	<b>11 023 741</b>	<b>6 583 427</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT ( total des produits - total des charges)</b>	<b>112 831</b>	<b>156 688</b>

**Evaluation des contributions volontaires en nature**

PRODUITS	Du 01/07/2016 Au 30/06/2017	Du 01/07/2015 Au 30/06/2016
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		

CHARGES	Du 01/07/2016 Au 30/06/2017	Du 01/07/2015 Au 30/06/2016
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		



**In Extenso**

## ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2017 dont le total du bilan avant répartition est de 19 053 069 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 112 831 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## PRESENTATION GENERALE

### Activité de l'Association :

*Organiser, développer et contrôler la pratique du football sur la Région Auvergne Rhône Alpes, ceci dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération Française de Football.*

### Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

237 rue Léon Blum - 69 VILLEURBANNE

ZI du Bois joli - 63 COURNON D'AUVERGNE



*Salle de l'Assemblée Générale*

**In Extenso****Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG). (Règlement ANC 2016-07).

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ces comptes ont été établis le 9 novembre 2017 et arrêtés par le Conseil de Ligue du 13 novembre 2017.

**Evénements significatifs**

1/ Les assemblées générales du 24 septembre 2016 (Auvergne) et du 1er octobre 2016 (Rhône-Alpes) ont approuvé la fusion des deux ligues créant ainsi la Ligue Auvergne Rhône-Alpes (LAURAFoot). L'assemblée générale du 29 janvier 2017 a élu le nouveau Conseil de Ligue.

Conséquence de la fusion :

Transmission universelle du patrimoine de la Ligue Auvergne à la Ligue Rhône-Alpes en date du 1er octobre avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er juillet 2016, sur la base de la valeur nette comptable des éléments transmis.

Dissolution sans liquidation de la Ligue Auvergne.

Les données comptables de l'exercice 2016/2017 sont difficilement comparables avec celles de l'exercice précédent.

2/L'acquisition de baux emphytéotiques sur 3 parcelles sur le site de Tola Vologe (Lyon 7eme) afin de réunir sur un même site, le siège administratif, le centre technique, le centre interrégional de formation et le pôle espoirs garçons. Cette acquisition a été financée par 2 emprunts : 7 M€ (remboursables sur 20 ans) et 2 M€ remboursables in fine en novembre 2019.

**Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat**

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

**Immobilisations incorporelles**

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football a acquis sur l'exercice 2016/2017 un droit de bail pour le site de Tola Vologe d'un montant de 8 500 000€. Cet actif incorporel est amorti, à compter du 9 novembre 2016, sur la durée du bail restant à courir soit jusqu'en juin 2040. Les frais d'acquisition afferant s'élèvent à 585 000 €. Ils ont été comptabilisés en charges d'exploitation (rubrique impôts et taxes).

## In Extenso

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition intégrant leur prix d'achat ( hors frais d'acquisition).

### Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.  
Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- |                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| • Constructions               | 10 à 60 ans, |
| • Agencements                 | 6 à 15 ans,  |
| • Matériel de bureau et info. | 3 à 5 ans,   |
| • Mobilier                    | 4 à 10 ans,  |
| • Matériel de transport       | 3 à 5 ans,   |
| • Matériel outillage          | 3 à 5 ans.   |

### Dépréciation d'actif :

Lorsque la valeur d'usage d'un actif incorporel ou corporel est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'usage est appréciée d'après la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

### Immobilisations financières

L'obligation de souscription au fonds d'aide au logement est versée sous forme de prêt à 20 ans. Ces prêts s'élèvent à 27 K€ et sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations financières.

### Subventions

**A- Les subventions d'exploitation** sont rattachées à l'exercice pour lequel elles sont attribuées.

**B- Les subventions d'investissement** sont inscrites au passif du bilan et sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

### Fonds propres

Ils s'élèvent à la somme de 6448 K€ au 30 juin 2017.

La réserve pour projet associatif de 56 K€ n'a pas été mouvementée depuis la saison 2002/2003 et reste disponible pour une affectation à décider en Assemblée générale.



## In Extenso

### Provision pour Risques et Charges

#### 1/ Personnel :

La LAURAFoot a comptabilisé une provision globale de 516 K€ pour les risques liés au personnel, dont 176 K€ pour l'engagement en matière d'indemnités de départ en retraite.

Cette dernière est calculée en retranchant de l'engagement global (291 K€) la quote part déjà externalisée auprès de l'Apicil (115 K€).

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- taux de progression des salaires : inflation
- taux de rotation du personnel : très faible
- taux d'actualisation : 2%
- âge de départ en retraite : 65 ans
- taux moyen de charges sociales : 41%.

#### 2/ Accident de car du 12 juillet 2008 :

Les dépenses engagées par la LAURAFoot liées à l'accident du 12 juillet 2008 sont inscrites au débit du compte 450310 en autres créances. Le solde de ce compte au 30/06/2017 s'élève à 75 K€. En contrepartie, une provision pour risques et charges est comptabilisée au passif. Compte tenu des honoraires liés aux démarches en cours, la LAURAFoot a décidé de maintenir la provision existante à 140 K€.

#### 3/ Litige club :

La ligue a conservé une provision pour risque de 50 K€ au titre d'un litige avec un club.

#### 4/ Evenements-anniversaire ligue :

Au titre de cet exercice, 16 K€ ont été provisionnés pour les charges spécifiques à venir dans le cadre du centenaire de la Ligue.

### Emprunts

Emprunt bancaire - année 2016 - 7 000 000 € - remboursable sur 20 ans  
 Emprunt bancaire - année 2016 - 2 000 000 € - remboursable in fine en novembre 2019  
 Emprunt bancaire - année 2010 - 800 000 € - remboursable sur 18 ans  
 Emprunt FFF - année 2010 - 150 000 € - remboursable sur 10 ans

### Caisse de solidarité

Elle apparait au passif du bilan au poste "autres dettes". Le solde s'élève, au 30/06/2017, à 253 K€.

Cette caisse a pour but de venir en aide à tous les membres de la Ligue dont la situation sociale nécessite une aide exceptionnelle.

Son mode de financement ainsi que la nature des secours apportés sont prévus à l'article 16 des règlements généraux de la LAURAFoot.

Les variations enregistrées sur l'exercice sont les suivants :

Sommes disponibles au 1er juillet 2016	186 K€
Contributions encaissées	+ 33 K€
Prestations versées	- 6 K€
Prêts aux Districts (remboursements)	+ 40 K€
Sommes disponibles au 30 juin 2017	= 253 K€

Les prêts de 100 K€ accordés aux districts de l'Ain (2011), de Drôme Ardèche (2012), de la Haute Savoie (2013) et de l'Isère (2014) sont remboursables sur 10 ans, échéance annuelle fixe de 10 K€ sans intérêt.

## In Extenso

### Contrats d'avenir

Le passif du bilan enregistre une dette de 57 K€ qui correspond au reliquat des fonds versés par la LAURA FOOT dans le cadre du développement des contrats d'avenir. Cette aide est redistribuée aux clubs qui souscrivent à ces contrats.

### Rémunérations

Par application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants, à savoir le président et ses vice-présidents, n'ont perçu aucune rémunération pour leur fonction de dirigeant.

### Contributions volontaires

Dans le cadre des statuts et règlements de la FFF, la Ligue a pour but d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du football sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes qui compte 11 districts.

Pour mener à bien cette mission, la Ligue bénéficie de la mise à disposition, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de deux CTR Coordinateurs.

Par ailleurs, elle fait appel plusieurs centaines de bénévoles oeuvrant au sein de 34 commissions régionales.

Compte tenu de cet état de fait et de la difficulté matérielle pour valoriser ces diverses actions de mise à disposition de cadres diplômés d'Etat et de bénévolat, l'annexe donne une information uniquement qualitative et aucune inscription en comptabilité n'est pratiquée.

### Partenariat

Dans le cadre de ses activités, la Ligue a consolidé des liens avec différents partenaires. Ces prestations de partenariat sont inscrites dans divers postes du compte de résultat.

### Aide et subventions aux districts

La Ligue a reversé aux districts des aides et subventions pour 1 721 K€ dont une aide variable d'un montant global de 110 K€ répartie entre les 11 districts.

### Régime fiscal

La Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football bénéficie du statut d'association à but non lucratif et n'est pas imposée sur l'excédent dégagé par son exploitation.

Cependant, au vu des volumes facturés et du caractère concurrentiel de cette activité, la branche "Marketing" est assujettie aux impôts commerciaux.

Le résultat fiscal à soumettre à l'impôt société est nul.

A noter, le CICE à recevoir est de 2 412€, l'IS à taux réduit sur les produits financiers à 15% de 90€ et à 24% de 6 984€.

**In Extenso****Engagements financiers****ENGAGEMENTS DONNES :**

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	Néant
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
<b>TOTAL</b>	

**Commentaires**

Engagement de ne pas vendre, ni hypothéquer et promesse d'hypothéquer portant sur l'immeuble de Villeurbanne et les baux emphytéotiques en garantie d'un emprunt de 2 M€.

Hypothèque sur le terrain de Cournon en garantie d'un emprunt bancaire (480 K€)

**ENGAGEMENTS RECUS :**

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	Néant
<b>TOTAL</b>	

**Commentaires**

Pour les emprunts de 7 M€ et 2 M€ : caution solidaire accordée par la Fédération Française de Football.

## In Extenso

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds Propres</b>					
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise :</b>					
- Patrimoine intégré	3 758 115	156 688	927 906		4 842 709
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables			420 911		420 911
<b>Ecarts de réévaluation</b>					
<b>Réserves :</b>					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	56 272				56 272
<b>Report à nouveau</b>			865 496		865 496
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	156 688	(156 688)	112 831		112 831
<b>Autres fonds associatifs</b>					
<b>Fonds Propres</b>					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
<b>Ecarts de réévaluation</b>					
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	94 236		115 021	59 881	149 376
<b>Provisions réglementées</b>					
<b>Droit des propriétaires</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>4 065 311</b>		<b>2 442 165</b>	<b>59 880</b>	<b>6 447 595</b>



## In Extenso

## Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 502 156	
<b>TOTAL</b>			<b>8 502 156</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	68 846		316 580	
Constructions sur sol propre	1 139 339		1 287 278	
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	905 532		919 620	
Installations techniques, matériel et outillages ind.			56 523	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport	106 171		188 186	
Mat. de bureau et info., mobilier	309 514		462 687	
Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>2 529 403</b>		<b>3 230 874</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	22 371		5 006	
<b>TOTAL</b>	<b>22 371</b>		<b>5 006</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 551 774</b>		<b>11 738 036</b>	
Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévaluat. égale ou aval par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
	Virement	Desson		
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 502 156	
<b>TOTAL</b>			<b>8 502 156</b>	
Terrains			385 426	
Constructions sur sol propre			2 426 617	
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			1 825 152	
Installations techniques, matériel et outillages ind.			56 523	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport			294 357	
Mat. de bureau et info., mobilier			772 202	
Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>6 760 277</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			27 377	
<b>TOTAL</b>			<b>27 377</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>14 289 810</b>	

In Extenso

## Etat des amortissements

Cadre A

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.		233 579		233 579
		<b>233 579</b>		<b>233 579</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	15 245	9 922		25 167
Constructions sur sol propre	953 447	285 997		1 239 444
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	817 296	346 120		1 163 415
Inst. techniques, mat. et outillage indust.		48 738		48 738
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport	18 608	118 881		137 489
Mat. de bureau et informatique, mobilier	284 916	270 864		555 780
Emballages récup. et divers				
	<b>2 089 511</b>	<b>1 080 521</b>		<b>3 170 033</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 089 511</b>	<b>1 314 100</b>		<b>3 403 612</b>

Cadre B

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
<b>TOTAL</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GENERAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>			<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>			<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>	

Cadre C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				



**In Extenso****Etat des provisions et dépréciations**

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour litiges		91 662	41 662		50 000
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations	52 000	124 000			176 000
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	390 000	106 000			496 000
<b>TOTAL II</b>	<b>442 000</b>	<b>321 662</b>	<b>41 662</b>		<b>722 000</b>
<b>Nature des dépréciations</b>	<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations des dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions reprises à la fin de l'exercice</b>		<b>Montant à la fin de l'exercice</b>
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Dépréciations</b>					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	38 631		11 930		26 701
Autres provisions pour dépréciation		60 000			60 000
<b>TOTAL III</b>	<b>38 631</b>	<b>60 000</b>	<b>11 930</b>		<b>86 701</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>480 631</b>	<b>381 662</b>	<b>53 592</b>		<b>808 701</b>
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>		192 071	53 592		
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

**In Extenso****Etat des créances**

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	27 377		27 377
Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	606 810	606 810	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	11 867	11 867	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 702	2 702	
Divers	89 631	89 631	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	212 706	212 706	
Charges constatées d'avance	78 037	78 037	
<b>TOTAL</b>	<b>1 029 130</b>	<b>1 001 753</b>	<b>27 377</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 006		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			



Région Auvergne-Rhône-Alpes



In Extenso

## Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des états de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diversés (1) (2)	9 426 966	359 780	3 497 073	5 570 113
Fournisseurs et comptes rattachés	1 230 123	1 230 123		
Personnel et comptes rattachés	393 610	393 610		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 020	107 020		
Impôts sur les bénéfices	9 103	9 103		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 493	14 493		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	63 473	63 473		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	558 164	558 164		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	41 531	41 531		
<b>TOTAL</b>	<b>11 844 483</b>	<b>2 777 297</b>	<b>3 497 073</b>	<b>5 570 113</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 000 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	233 028			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

**In Extenso****Produits à recevoir**

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2017	30/06/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	17 416,26	17 311,04
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	23 911,84	32 519,07
<b>TOTAL</b>	<b>41 328,10</b>	<b>49 830,11</b>

**Détail des produits à recevoir**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2017	30/06/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
<b>Autres créances</b>	<b>17 416,26</b>	<b>17 311,04</b>
44870000 CREDIT IMPOT A RECEVOIR	2 425,00	1 191,00
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	14 991,26	16 120,04
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Disponibilités</b>	<b>23 911,84</b>	<b>32 519,07</b>
51870000 INTERETS COUR. A RECEVOIR	23 911,84	32 519,07
<b>TOTAL</b>	<b>41 328,10</b>	<b>49 830,11</b>

**In Extenso****Charges à payer**

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2017	30/06/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 864.57	
Dettes fiscales et sociales	457 083.05	241 359.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	223 920.86	77 645.24
<b>TOTAL</b>	<b>783 868.48</b>	<b>319 004.24</b>

**Détail des charges à payer**

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2017	30/06/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 864.57	
40810000 FOURN. FACTONN PARVENUES	102 864.57	
Dettes fiscales et sociales	457 083.05	241 359.00
42820000 DETTE / CONGES PAYES	393 610.00	163 970.13
42825000 DETTES PRO./13e MOIS		63 060.00
44720000 TAXE FORMATION PROFESSION	17 838.55	10 838.87
44740000 CONTRIBUTION AGEFIPH		1 000.00
44750000 IMPOT FONCIER A PAYER	45 634.50	2 490.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	223 920.86	77 645.24
45023200 DIVERS EN INSTANCE	110 000.00	39 200.00
46860000 CHARGES A PAYER	113 920.86	38 445.24
<b>TOTAL</b>	<b>783 868.48</b>	<b>319 004.24</b>



## In Extenso

## Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	
	30/06/2017	30/06/2016
Produits d'exploitation	41 531	48 233
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>41 531</b>	<b>48 233</b>

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	
	30/06/2017	30/06/2016
Charges d'exploitation	78 037	30 097
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>78 037</b>	<b>30 097</b>

## Détail du résultat exceptionnel

Compte de résultat	Solde		Variation	
	30/06/2017	30/06/2016	Montant	%
<b>Produits Exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	125 820,41	1 632,00	124 188,41	+1 000,00
77110100 PROD. EXCEPT/EXERCICE	1 061,93		1 061,93	-
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS S/EXERCICE	112 632,93		112 632,93	-
77210000 PRODUITS S/ EXERCICE ANTERIEUR	12 125,55		12 125,55	-
77210100 PRODUITS/EXERCICES ANT.		1 632,00	-1 632,00	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	59 880,95	14 289,05	45 591,90	319,07
77700000 QP SUBVENT INVESTISSEMENT	59 880,95	14 289,05	45 591,90	319,07
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>185 701,36</b>	<b>15 921,05</b>	<b>169 780,31</b>	<b>1 066,39</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	143 140,90	8 605,64	134 535,26	+1 000,00
67110100 PERTES SUR EXERCICE	16,29	7 660,13	-7 643,84	-99,79
67120000 PENALITES & AMENDES		45,00	-45,00	-100,00
67140000 PERTES SUR CREANCES	448,97		448,97	-
67180000 AUTRES CHARGES EXCEP.	112 565,86		112 565,86	-
67200000 CHARGES / EX. ANTERIEURS	30 109,78	900,51	29 209,27	+1 000,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	61,50	7 163,52	-7 102,02	-99,13
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	61,50	7 163,52	-7 102,02	-99,13
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>143 202,40</b>	<b>15 769,16</b>	<b>127 433,24</b>	<b>808,12</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>42 498,96</b>	<b>151,89</b>	<b>42 347,07</b>	<b>27 880,09</b>



## REVERSEMENT AUX DISTRICTS

SUBVENTIONS ET REVERSEMENTS	30/06/2017		30/06/2016	
	Charges	Total	Charges	Total
<b>District de l'Ain</b>		<b>140 811,84</b>		<b>129 164,01</b>
657010 Subvention annuelle Ligue	41 186,09		40 334,53	
657010 Aide variable Ligue	9 190,83		4 642,86	
657010 Subvention exceptionnelle Ligue				
657012 Contrat d'objectif FFF	49 530,00		53 915,00	
657011 Aide CTF / FFF	37 855,92		24 173,62	
657010 Aide CTF / LRAF	3 049,00		6 098,00	
656161 Mission CTF / LRAF				
<b>District de l'Isère</b>		<b>198 833,49</b>		<b>174 474,04</b>
657020 Subvention annuelle Ligue	68 177,81		67 087,24	
657020 Aide variable Ligue	11 932,79		5 865,18	
657020 Subvention exceptionnelle Ligue				
657022 Contrat d'objectif FFF	63 535,00		71 250,00	
657021 Aide CTF / FFF	52 138,89		24 173,62	
657020 Aide CTF / LRAF	3 049,00		6 098,00	
656161 Mission CTF / LRAF				
<b>District Drôme Ardèche</b>		<b>271 183,77</b>		<b>252 508,21</b>
657030 Subvention annuelle Ligue	61 078,51		60 388,84	
657030 Aide variable Ligue	11 206,85		5 559,13	
657030 Subvention exceptionnelle Ligue			15 000,00	
657032 Contrat d'objectif FFF	101 469,00		108 280,00	
657031 Aide CTF / FFF	91 331,41		48 347,24	
657030 Aide CTF / LRAF	6 098,00		12 196,00	
656161 Mission CTF / LRAF			2 737,00	
<b>District Loire</b>		<b>167 670,53</b>		<b>155 741,32</b>
657040 Subvention annuelle Ligue	67 989,43		68 423,47	
657040 Aide variable Ligue	11 917,02		5 926,23	
657040 Subvention exceptionnelle Ligue				
657042 Contrat d'objectif FFF	39 535,00		46 632,00	
657041 Aide CTF / FFF	45 180,08		24 173,62	
657040 Aide CTF / LRAF	3 049,00		6 098,00	
656161 Mission CTF / LRAF			4 488,00	
<b>District De Lyon et Du Rhône</b>		<b>355 235,52</b>		<b>310 537,41</b>
657050 Subvention annuelle Ligue	111 842,52		111 228,22	
657050 Aide variable Ligue	16 392,62		7 881,95	
657050 Subvention exceptionnelle Ligue				
657052 Contrat d'objectif FFF	117 434,00		128 587,00	
657051 Aide CTF / FFF	103 468,38		48 347,24	
657050 Aide CTF / LRAF	6 098,00		12 196,00	
656161 Mission CTF / LRAF			2 297,00	
<b>District Savoie</b>		<b>122 224,09</b>		<b>108 394,53</b>
657060 Subvention annuelle Ligue	23 499,23		22 672,99	
657060 Aide variable Ligue	7 378,34		3 835,92	
657060 Subvention exceptionnelle Ligue				
657062 Contrat d'objectif FFF	48 994,00		51 614,00	
657061 Aide CTF / FFF	39 303,52		24 173,62	
657060 Aide CTF / LRAF	3 049,00		6 098,00	
656161 Mission CTF / LRAF				
<b>District Haute Savoie</b>		<b>185 299,86</b>		<b>168 597,54</b>
657070 Subvention annuelle Ligue	58 506,77		58 848,18	
657070 Aide variable Ligue	10 916,47		5 488,74	
657070 Subvention exceptionnelle Ligue				
657072 Contrat d'objectif FFF	66 321,00		72 190,00	
657071 Aide CTF / FFF	46 506,62		24 173,62	
657070 Aide CTF / LRAF	3 049,00		6 098,00	
656161 Mission CTF / LRAF			1 799,00	
<b>District Allier</b>		<b>72 687,98</b>		-
657070 Subvention annuelle Ligue	32 955,44			
657070 Aide variable Ligue	7 994,53			
657070 Subvention exceptionnelle Ligue	10 000,00			
657072 Contrat d'objectif FFF	21 738,01			
657071 Aide CTF / FFF				
657070 Aide CTF / LRAF				
656161 Mission CTF / LRAF				
<b>District Cantal</b>		<b>50 751,74</b>		-
657070 Subvention annuelle Ligue	15 423,00			
657070 Aide variable Ligue	6 398,74			
657070 Subvention exceptionnelle Ligue	10 000,00			
657072 Contrat d'objectif FFF	18 930,00			
657071 Aide CTF / FFF				
657070 Aide CTF / LRAF				
656161 Mission CTF / LRAF				
<b>District Haute Loire</b>		<b>61 594,67</b>		-
657070 Subvention annuelle Ligue	22 698,28			
657070 Aide variable Ligue	7 271,39			
657070 Subvention exceptionnelle Ligue	10 000,00			
657072 Contrat d'objectif FFF	21 625,00			
657071 Aide CTF / FFF				
657070 Aide CTF / LRAF				
656161 Mission CTF / LRAF				
<b>District Puy de Dôme</b>		<b>95 418,93</b>		-
657070 Subvention annuelle Ligue	47 067,52			
657070 Aide variable Ligue	9 400,41			
657070 Subvention exceptionnelle Ligue	10 000,00			
657072 Contrat d'objectif FFF	28 951,00			
657071 Aide CTF / FFF				
657070 Aide CTF / LRAF				
656161 Mission CTF / LRAF				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 721 712,42</b>		<b>1 299 417,06</b>

# Examen du souhait de modification aux Règlements Généraux de la Ligue

Date d'effet des modifications : 1<sup>er</sup> juillet 2018

## Titre 5 - Statuts particuliers

### Chapitre 1 – Statut de l'arbitrage

#### ARTICLE 1 – OBLIGATIONS DES CLUBS AU STATUT DE L'ARBITRAGE

Le Statut aggravé ne se substitue pas au Statut Fédéral de l'arbitrage, mais le précise ou le complète.

Il est présenté à titre exceptionnel pour la saison 2017/2018 dans l'attente de la mise en place d'un Statut uniforme pour les saisons suivantes:

#### 1.1 – Obligations des clubs au Statut Fédéral de l'arbitrage :

Statut fédéral de l'arbitrage (précisions des conditions définies par la Ligue régionale pour l'ensemble des Districts qui la compose).

#### α) Précisions à l'article 33 du Statut Fédéral de l'arbitrage

[...]

Les arbitres auxiliaires ne sont pas considérés comme couvrant leur club au sens de l'article 41 du Statut Fédéral de l'arbitrage et ne sont donc pas représentatifs de leur club, sauf conditions spécifiques en avant dernier niveau de District. Toutefois, en cas d'absence d'un arbitre officiel neutre sur une rencontre, ils sont prioritaires pour le remplacer.

*L'arbitre-auxiliaire est un licencié majeur ayant suivi une formation à l'arbitrage sanctionnée par une autorisation d'arbitrer son club.*

*Il passera le même examen que les arbitres officiels et pourra suivre une formation identique.*

*L'arbitre-auxiliaire devra participer aux différents stages organisés sinon il ne pourra pas couvrir son club.*

*Le nombre de matchs requis (sont comptabilisés les matchs arbitrés comme central ou assistant) sera de 12 matchs dont 9 au centre sur une saison complète uniquement en compétitions seniors du District.*

*En cas d'absence d'arbitre officiel neutre, un arbitre auxiliaire ou un arbitre officiel non neutre est prioritaire pour diriger une rencontre.*

*Si chaque équipe d'un match présente un arbitre-auxiliaire, c'est celui du club visiteur qui officiera.*

*Un arbitre-auxiliaire ne peut prétendre à quelconque indemnité.*

*Il peut devenir officiel à tout moment et sans passer d'examen supplémentaire, mais ne pourra couvrir son club en tant qu'officiel que si ce choix a été fait avant le 31 janvier de la saison concernée.*

*Un arbitre-auxiliaire qui devient officiel au 31 janvier, aura 8 matchs à diriger ou devra répondre à toutes ses convocations pour couvrir son club.*

#### Modulation des sanctions sportives avec un arbitre-auxiliaire :

En avant dernier niveau de District, la présence d'un arbitre-auxiliaire dans les clubs masculins sera prise en compte pour adapter les sanctions.

*Quelle que soit l'année d'infraction du club :*

- a) accession immédiate en division supérieure si le club a gagné sa place,
- b) sanctions financières maintenues
- c) décompte normal des mutés les deux premières saisons.

Pour le club figurant sur la liste arrêtée au 1<sup>er</sup> juin en troisième année d'infraction et au-delà :

➔ maintien de 2 joueurs mutés en équipe supérieure la saison suivante.

[...]

c) Précisions à l'article 41 du Statut Fédéral de l'arbitrage

Nombre d'arbitres officiels au club :

[...]

- Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire.

- Dernier niveau de district : pas d'obligation.

[...]

**1.2 - Obligations des clubs de l'Ex-ligue Rhône-Alpes de la LAuRAFoot au statut aggravé**

**ARTICLE ACTUEL SUPPRIME ET REMPLACE PAR :**

Les clubs évoluant en séniors libre masculins en FFF, en Ligue LAuRAFoot et dans les deux premiers niveaux des districts (D1 et D2) devront répondre aux obligations minimales du Statut Aggravé dont le nombre définitif minimal d'arbitres âgés de 21 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier de la saison concernée sera communiqué aux clubs lors de la parution des informations au 30 septembre. Un tableur sera mis à disposition des clubs afin que ceux-ci puissent eux-mêmes calculer leurs obligations avant l'engagement de leurs équipes.

Ce nombre (arrondi au sens mathématique du terme : par exemples  $2,4=2$  et  $2,5=3$ ) pour chaque club sera calculé en fonction du nombre d'arbitres utilisés (divisé par 2 car 2 équipes par match) affecté d'un coefficient de 1,20 pour nécessité de fonctionnement pour les différentes équipes séniors masculines libres FFF, Ligue et jusqu'au troisième niveau de District (D3) inclus ainsi que pour les différentes équipes séniors féminines (FFF et Ligue). La Commission Régionale de l'Arbitrage publiera chaque saison avant le 30 septembre le nombre d'arbitres désignés dans chaque compétition FFF, Ligue et District jusqu'au niveau D3, faute de publication c'est le nombre de la saison précédente qui sera acté.

Pour la saison 2018/2019, ce nombre ne pourra excéder 3 arbitres supplémentaires par rapport au nombre d'arbitres exigés par le Statut aggravé de la LAuRAFoot appliqué lors de la saison 2017/2018.

Après avis favorable de sa C.D.A. pour les jeunes arbitres de district et de la C.R.A. pour les Jeunes Arbitres de Ligue, un arbitre âgé de plus de 18 ans qui en a fait la demande avant le 30 septembre de la saison, peut diriger des rencontres séniors et compte comme arbitre âgé de 21 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier de la saison concernée s'il a effectué le nombre minimal requis de journées dans la catégorie séniors.

Un Jeune Arbitre Fédéral est considéré comme arbitre âgé de 21 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier de la saison concernée.

En plus des obligations prévues à l'article 41-1, les équipes évoluant en Championnat de France Futsal D2 devront disposer d'un arbitre spécifique futsal (Les équipes futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11) comme les équipes R1 et R2 Futsal.

Pour ce qui est des sanctions sportives consécutives aux obligations des équipes futsal, celles-ci s'appliquent aux équipes disputant les compétitions régionales futsal.

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes:

A. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

a) le championnat national des U19

b) le championnat national des U17

c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U19 Ligue Honneur, U19 Promotion de Ligue, U18 Division Honneur, U18 Promotion Honneur et U15 Elite

➔ 2 JEUNES ARBITRES.

B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18 Division Honneur, U18 Promotion Honneur

b) l'un des championnats de Ligue suivants : U17 Ligue Honneur, U17 Promotion de Ligue, U16 Division Honneur et U16 Promotion Honneur

c) l'un des championnats de Ligue suivants : U15 Ligue Honneur, U15 Promotion Honneur, U15 Division Honneur et U15 Ligue Promotion

d) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2019/2020)

➔ 1 JEUNE ARBITRE.

Nota :

Pour représenter le club au statut aggravé de Ligue, le jeune arbitre peut avoir 13 ans au moins à 21 ans au plus au 1er janvier de la saison concernée.

Les clubs ne disposant pas lors de leur engagement dans les compétitions officielles du nombre d'arbitres en activité, prévu par les statuts fédéral et aggravé, sont donc invités à faire connaître à leur District les candidatures d'arbitres pour qu'ils satisfassent aux examens théoriques.

Le Statut Fédéral de l'Arbitrage et le Statut Aggravé LAuRAFoot s'appliquent tour à tour et en particulier si les obligations au Statut Aggravé LAuRAFoot sont inférieures, c'est le Statut Fédéral qui prime.

1.3 ~~Obligations des clubs de l'Ex-ligue Auvergne au statut aggravé~~

~~ARTICLE SUPPRIME à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.~~

[...]

#### ARTICLE 4 : PRECISIONS A L'ARTICLE 45 DU STATUT FEDERAL DE L'ARBITRAGE

Pour pouvoir bénéficier des dispositions de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LAuRAFoot).

Encouragement au recrutement d'arbitres féminines :

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage au moins une arbitre féminine, qu'il a amenée lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles organisées par la LAuRAFoot, y compris pour les tours de coupes nationales organisés par la LAuRAFoot.

Ce muté supplémentaire sera utilisable dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix, définie pour toute la saison avant le début de la compétition choisie.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1er juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Précisions : si un club bénéficie des 3 mutés supplémentaires ils doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

#### ARTICLE 5 : APPLICATION (article 4 actuel)

Le présent Statut de l'arbitrage doit être intégralement appliqué dans tous les districts et la ligue. En cas de litige opposant deux équipes disputant un championnat national le statut fédéral est pris comme base. Tous les cas non prévus par les présents règlements seront tranchés par les commissions compétentes des districts et de la ligue.



# Examen d'un vœu de modification au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

Vœu à faire adopter en Assemblée Générale de Ligue pour être présenté en Assemblée Fédérale, seule compétente en la matière.

Texte actuel	Texte proposé
<p>Article 12 - Obligation de diplôme</p> <p>1. Obligation de contracter</p> <p>Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous sont tenus de contracter avec les éducateurs ou entraîneurs suivants :</p> <p><b>Pour les équipes participant au Championnat de L1</b> : un entraîneur titulaire du BEPF, entraîneur principal de l'équipe</p> <p><b>Pour les équipes participant au Championnat de L2</b> : un entraîneur titulaire du BEPF, entraîneur principal de l'équipe</p> <p><b>Pour l'équipe participant au Championnat National 1</b> : un entraîneur titulaire du BEPF, entraîneur principal de l'équipe.</p> <p><b>Pour l'équipe participant au Championnat National 2</b> : un entraîneur titulaire au minimum du DES ou BEES2, entraîneur principal de l'équipe.</p> <p><b>Pour l'équipe participant au Championnat National 3</b> : un entraîneur titulaire au minimum du DES, ou BEES2 entraîneur principal de l'équipe.</p> <p><b>Pour l'équipe participant au Championnat Régional 1</b> : un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe.</p> <p><b>Pour l'équipe participant au Championnat de France féminin de D1</b> : un entraîneur titulaire au minimum du DES ou BEES2, entraîneur principal de l'équipe.</p> <p><b>Pour l'équipe des clubs professionnels disposant d'un centre de formation agréé par la F.F.F. participant au Championnat National masculin U19 ou U17</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un entraîneur titulaire au minimum du DES ou BEES2, entraîneur principal de l'équipe U19.</li> <li>- un entraîneur titulaire au minimum du DES ou BEES2, entraîneur principal de l'équipe U17.</li> </ul> <p>2. Possibilité de contracter ou bénévolat.</p> <p>Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous, sont tenus d'utiliser sous contrat ou sous bordereau de bénévolat (article 22), les services des éducateurs ou entraîneurs suivants :</p>	<p>Idem ci-contre.</p>

**Pour l'équipe participant au Championnat Régional 2** : un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe.

**Pour l'équipe des clubs à statut non professionnel et des clubs professionnels ne disposant pas d'un centre de formation agréé par la F.F.F. participant au Championnat National U19 ou U17 :**

- Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe U19.

- Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe U17.

**Pour l'équipe participant au Championnat de France féminin de D2** : un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe.

***Pour l'équipe participant au Challenge National Féminin U19 :***

***A compter de la saison 2019/2020, Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe.***

**Pour l'équipe participant au Championnat de France de Futsal de D1** : un entraîneur titulaire au minimum du Certificat de Futsal Performance entraîneur principal de l'équipe.

**Pour l'équipe participant au Championnat de France de Futsal de D2** : un éducateur titulaire au minimum du Certificat de Futsal Base éducateur principal de l'équipe.

A compter de la saison 2018/2019 : Un entraîneur titulaire au minimum du Certificat de Futsal Performance entraîneur principal de l'équipe.

### 3. Dérogations

Par mesure dérogatoire :

a) les clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.

b) les clubs participant aux Championnats de L1, L2 et National 1 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, contracter avec un entraîneur titulaire du DES **ou BEES2**, sous réserve :

**Pour l'équipe participant au Championnat Régional 2** : un entraîneur titulaire au minimum du BEF BMF, entraîneur principal de l'équipe.

Idem ci-contre.

<p>- que ledit entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 mois précédant la désignation, et :</p> <p>- qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme du BEPF.</p> <p>En cas de non-obtention du BEPF à l'issue de la formation, l'entraîneur ne pourra plus bénéficier d'une nouvelle dérogation.</p> <p>En tout état de cause, les dispositions du présent alinéa b) ne peuvent permettre aux clubs de justifier du respect des critères d'octroi de la licence UEFA Club qui fait l'objet d'un règlement particulier et d'un examen spécifique.</p> <p>Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, selon le niveau de compétition disputée par l'équipe concernée.</p> <p>Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, que celle-ci s'applique.</p>	<p>Idem ci-contre.</p>
---	------------------------

**Exposé des motifs :**

**En 2018-2019, l'obligation d'encadrement en R3 sera le CFF3 au sein de la LAuRAFoot.**

Dans le texte actuel, l'article 12 alinéa 3 permet la dérogation suivante : une équipe qui accède à la division supérieure pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peut utiliser les services de l'éducateur diplômé qui lui a permis cette accession.

Or, dans le cas d'accession de R3 (obligation CFF3) en R2 (obligation BEF), il y a plus d'un niveau d'écart et de ce fait l'article 12 alinéa 3 ne peut s'appliquer (entre le CFF3 et le BEF, il y a le BMF) et obligera le club concerné à rechercher un éducateur titulaire du BEF.

Le fait de situer l'obligation de la R2 sur le BMF permettra l'application de l'article 12 alinéa 3 ce qui facilitera la mise en conformité des clubs concernés et permettra également aux éducateurs de « profiter » de la qualité de leur travail pour accéder au niveau supérieur.

**Arguments complémentaires :**

1. l'IR2F forme de nombreux postulants au diplôme BMF qui ne trouvent pas leur place dans la hiérarchie des obligations d'encadrement.
2. Dans la stricte application du statut actuel, un club de R3 encadré par un BMF ne sera pas en règle vis-à-vis de l'article 12 alinéa 3 s'il accède au niveau supérieur.

Soumis à l'approbation du Conseil de Ligue dans sa réunion du 13 novembre 2017 à Cournon, cette proposition a reçu un avis favorable à la majorité (1 contre).

## Comment se rendre à l'Hôtel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1 Esplanade François Mitterrand, 69002 Lyon



### De l'autoroute A43

En fin d'autoroute, prendre le Périphérique Sud direction Marseille, sortie Gerland. Traverser Gerland toujours tout droit. Au grand Carrefour de la Halle Tony Garnier – Pasteur Mérieux, tourner à gauche sur le Pont Pasteur. Continuer tout droit sur le Cours Charlemagne.



### De l'autoroute A6

Suivre la direction « Lyon Centre ». Passer le Tunnel de Fourvière, puis prendre la sortie « Gare Perrache-39b ». Continuer tout droit « Quai Perrache » puis prendre la rue Montrochet.



### De l'autoroute A7

Suivre la direction « Centre ville ». Prendre la sortie 1 et continuer sur Quai Perrache puis prendre la rue Montrochet.



### De l'autoroute A42

Rejoindre le Boulevard Laurent Bonnevay sur la voie de droite : Lyon centre / Périphérique Nord / Porte de la Pape, prendre la sortie 4. Au rond point prendre à droite chemin du Bac à Traille, prendre à gauche avenue du Poumeyrol, au rond point prendre à droite chemin de Wette Fays, prendre à gauche Rue de St Clair, et prendre à droite rue Marc-Antoine Petit puis prendre à gauche sur le Cours Charlemagne.



Parking payant « pôle de loisirs et de commerces » (en face du Conseil régional)

### P2 Parking Confluence

